

**Inventaires des archives de la
Justice de Paix
du canton de Boussu (1801-1999)
et du canton de Dour (1802-1969)**

PIERRE-JEAN NIEBES



INVENTAIRES DES ARCHIVES DE LA
JUSTICE DE PAIX
DU CANTON DE BOUSSU (1801-1999)
ET DU CANTON DE DOUR (1802-1969)

ARCHIVES DE L'ÉTAT À MONS

INVENTAIRES

112



Naamsvermelding - Niet Commercieel - Geen AfgeleideWerken

CC BY-NC-ND

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/nl/>

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification

CC BY-NC-ND

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/>

Cette publication a été rédigée dans le cadre du Pôle d'Attraction Interuniversitaire P6/01 "Justice and Society : sociopolitical history of justice administration in Belgium (1795-2005)",

Programme Pôles d'attraction interuniversitaires - État belge – Service public fédéral de programmation Politique scientifique

ISBN : 978 90 5746 535 2

Archives générales du Royaume

D/2012/531/106

Numéro de commande: Publ. 5173

Archives générales du Royaume

2 rue de Ruysbroeck

1000 – Bruxelles

La liste complète de nos publications peut être obtenue gratuitement sur simple demande (publicat@arch.be) et est également consultable sur notre page électronique (<http://arch.arch.be>).

Numéros des instruments : AEM.05.086 et AEM.05.088

Inventaires des archives de la
Justice de Paix
du canton de Boussu (1801-1999)
et du canton de Dour (1802-1969)

par

Pierre-Jean NIEBES

Bruxelles
2012

Numéro de l'instrument : AEM.05.086

Inventaire des archives de la

Justice de Paix
du canton de Boussu (1801-1999)

par

Pierre-Jean NIEBES

Bruxelles
2012

Indications sommaires pour l'utilisation

Commande des documents

Les archives décrites dans cet inventaire peuvent être demandées via un terminal d'ordinateur se trouvant dans la salle de lecture, moyennant l'introduction du numéro de l'inventaire mentionné sur la page de titre et dans le coin supérieur droit de chaque page. En l'occurrence ici, mentionnez :

AEM.05.086

Le document lui-même est commandé avec la côte, c'est-à-dire le numéro que vous trouverez à gauche avant chaque description d'archive.

Conditions d'accès et de reproduction

Les documents de plus de 100 ans sont librement consultables. La consultation et la reproduction de documents de moins de cent ans nécessitent une demande écrite et motivée adressée préalablement au chef de service des Archives de l'État à Mons (avenue des Bassins, 66 à 7000 Mons). La consultation et la reproduction des archives judiciaires datant de moins de cent ans relatives aux matières non répressives ne sont autorisées, en vertu des dispositions de la législation sur le respect de la vie privée, qu'en quelques cas précis aux personnes suivantes :

les parties en cause ; dans le cadre d'un procès ou d'un litige, les parents en ligne directe, ascendants ou descendants, d'une des parties, les avocats mandatés par une des parties, les notaires, le ministère public et tout agent habilité par la loi. Le demandeur devra fournir la preuve du lien de parenté ou du mandat dont il est investi. Dans le cadre de la recherche scientifique, les chercheurs seront munis d'une lettre de recommandation de leur promoteur ou pouvant justifier le caractère scientifique de leur démarche.

Références aux archives

La première fois on citera le fonds avec son nom complet, ensuite on pourra utiliser une référence abrégée.

Complet : ARCHIVES DE L'ÉTAT À MONS, *Inventaire des archives de la Justice de Paix du canton de Boussu*, n°[cote de l'article].

Abrégé : AEM, *JP canton de Boussu*, n°[cote de l'article].

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	5
DESCRIPTION GÉNÉRALE DU FONDS	7
JUSTICE DE PAIX DU CANTON DE BOUSSU	7
I. IDENTIFICATION	7
II. CONTEXTE	7
A. Producteur d'archives	7
1. <i>Nom</i>	7
2. <i>Histoire</i>	7
3. <i>Compétences et activités</i>	7
4. <i>Organisation</i>	9
B. Archives	10
1. <i>Acquisition</i>	10
III. CONTENU ET STRUCTURE	10
A. Contenu	10
B. Principes de sélection et d'élimination	11
C. Mode de classement	11
IV. CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION	11
A. Conditions d'accès	11
B. Conditions de reproduction	12
V. SOURCES COMPLÉMENTAIRES	12
A. Bibliographie	12
VI. CONTRÔLE DE LA DESCRIPTION	12
VII. ANNEXES	12
A. Tableau des communes composant le canton de Boussu de 1801 à 2001	12
B. Ressort des communes du canton judiciaire de Boussu en exécution de la loi du 25 mars 1999 relative à la réforme des cantons judiciaires	13
1. <i>Boussu</i>	13
2. <i>Hensies</i>	13
3. <i>Honnelles</i>	13
4. <i>Quaregnon</i>	13
5. <i>Quiévrain</i>	13
INVENTAIRE	15
I. GÉNÉRALITÉS	15
II. COMPÉTENCE CIVILE	15
A. Procédure de conciliation	15

B. Juridiction contentieuse.....	15
C. Juridiction gracieuse	32
III. COMPÉTENCE PÉNALE	35
A. Procédure	35
B. Documents déposés au greffe de la justice de paix.....	47
1. <i>Documents produits par des institutions présidées par le juge de paix.....</i>	<i>47</i>

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU FONDS

JUSTICE DE PAIX DU CANTON DE BOUSSU

I. IDENTIFICATION

Bloc et référence: BE AEM (524–608)
Intitulé: Archives de la Justice de paix du canton de Boussu
Dates: 1801-1999
Niveau de description: Fonds d'archives
Importance matérielle: 1450 articles (135 mètres linéaires)

II. CONTEXTE

A. PRODUCTEUR D'ARCHIVES

1. NOM

Justice de paix du canton de Boussu

2. HISTOIRE

Le canton judiciaire de Boussu est créé par l'arrêté des Consuls du 28 novembre 1801¹. Il est composé des communes de Boussu, Saint-Ghislain, Hainin, Hautrage, Hensies, Hornu, Montrœul-sur-Haine, Quaregnon, Thulin, Villerot, Warquignies, Wasmes et Wasmuel.

La loi du 10 octobre 1967 contenant le Code judiciaire stipule que « les communes de Boussu, Hainin, Hautrage, Hensies, Hornu, Montrœul-sur-Haine, Quaregnon, Saint-Ghislain, Tertre, Thulin, Villerot et Wasmuel forment un canton judiciaire dont le siège est établi à Boussu »².

La loi du 25 mars 1999 relative à la réforme des cantons judiciaires³, mise en application à partir du 1^{er} septembre 2001⁴, stipule que « les communes de Boussu, Hensies, Honnelles, Quaregnon, Quiévrain forment un canton judiciaire dont le siège est établi à Boussu ».

3. COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

La loi révolutionnaire des 16 et 24 août 1790⁵ a posé les fondements de la nouvelle organisation de la justice. Le juge de paix de chaque canton est élu par l'assemblée primaire de ce canton. Il est assisté de deux assesseurs, supprimés par une loi du 20 mars 1801 (29 ventôse an IX) qui stipule que le juge remplira désormais seul ses fonctions et sera remplacé

¹ *Bulletin des lois de la République française*, 3^{ème} série, t. 5, n° 155, arrêté n° 1203.

² Supplément au *Moniteur belge* du 31 octobre 1967, p. 257.

³ *Moniteur belge* du 22 mai 1999, p. 18 212.

⁴ *Moniteur belge* du 22 août 2000, p. 28 181.

⁵ *Bulletin des lois*, n° 5 et *Moniteur* des 4, 5, 6, 10, 12 et 13 août 1790.

par un de ses deux suppléants en cas d'empêchement⁶. Les compétences du juge de paix⁷ peuvent être classées en quatre catégories⁸ :

1. les attributions judiciaires civiles.
2. les attributions extrajudiciaires conciliatoires.
3. les attributions extrajudiciaires de juridiction gracieuse.
4. les attributions de simple police.

1. Les attributions judiciaires civiles

La loi du 24 août 1790 porte : « Le juge de paix connaîtra de toutes les causes purement personnelles et mobilières, sans appel jusqu'à la valeur de 50 livres, et à charge de l'appel jusqu'à la valeur de 100 livres ; en ce dernier cas, ses jugements seront exécutoires par provision, nonobstant l'appel, en donnant caution.

Il connaîtra de même sans appel jusqu'à la concurrence de 50 livres, et, à charge d'appel, à quelque valeur que la demande puisse monter,

Des actions pour dommages faits, soit par les hommes, soit par les animaux, aux champs, fruits et récoltes ;

Des déplacements de bornes, des usurpations de terres, arbres, haies, fossés et autres clôtures, commis dans l'année ;

Des réparations locatives des maisons et fermes ;

Des indemnités prétendues par le fermier ou locataire, pour non jouissance, lorsque le droit de l'indemnité ne sera pas contesté, et des dégradations alléguées par le propriétaire ;

Du paiement des salaires des gens de travail, des gages des domestiques, et de l'exécution des engagements respectifs des maîtres et de leurs domestiques ou gens de travail.

Des actions pour injures verbales, rixes, et voies de fait, pour lesquelles les parties ne seront pas pourvues par la loi criminelle ».

2. Les attributions extra-judiciaires conciliatoires.

Le juge préside un « bureau de conciliation » dont la tâche est de tenter un arrangement entre deux citoyens du canton opposés par un différend portant sur un problème qui n'est pas forcément de son ressort (transaction immobilière, litige financier...) sans aucune limitation de compétence quant au montant des affaires.

La Constitution de l'an VIII insiste sur ce rôle conciliatoire préliminaire : « Chaque arrondissement communal a un ou plusieurs juges de paix, élus immédiatement par les citoyens pour trois années. Leur principale fonction consiste à concilier les parties, qu'ils invitent, dans le cas de non-conciliation, à se faire juger par des arbitres »⁹.

⁶ Ces suppléants sont « les deux citoyens ayant réuni le plus grands nombre de suffrages après le juge de paix, dans les élections du canton », article 4 de la loi du 29 ventôse an IX, dans *Bulletin des lois de la République française*, 3^{ème} série, bulletin n°76, loi n° 594.

⁷ K. VELLE, *Het vredegerecht en de politie rechtbank (1795-1995). Organisatie, bevoegheden en archiefvorming*, Bruxelles, 1995 (*Miscellanea archivistica. Studia* 76). Il s'agit d'une étude approfondie de l'évolution des compétences de la justice de paix.

⁸ S. BIANCHI, *La justice de paix pendant la Révolution. Acquis et perspectives*, dans *Une justice de proximité : la justice de paix, 1790-1958*, sous la dir. de J.-G. PETIT, Paris, 2003, p. 35-52.

⁹ *Bulletin des lois de la République*, 2^{ème} série, bulletin n° 333, *Constitution de la République française*, titre V, article 60, 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799).

La tentative de conciliation peut se faire suite à une citation signifiée par huissier ou sur comparution volontaire à l'audience de conciliation.

3. Les attributions extrajudiciaires de juridiction gracieuse.

Le juge de paix préside les tribunaux de famille. Il ne s'agit pas de contentieux : les familles réunies en conseil lui exposent leurs difficultés, il les écoute et enregistre les solutions apportées, homologue les décisions familiales. Il est responsable des actes de tutelle, de la reconnaissance des enfants naturels (protégés par la loi républicaine du 28 juin 1793), des héritages. Il peut poser et lever des scellés après décès en l'absence d'un héritier. On lui confirme également des serments liés aux fonctions publiques, simples actes de notoriété.

4. Les attributions de simple police.

Le juge de paix préside le tribunal de simple police. Il y juge toutes les contraventions commises dans l'étendue de son canton. Les contraventions sont des infractions peu graves : atteintes légères à la propriété ou aux personnes, désobéissance ou négligence à suivre certaines prescriptions communales ou nationales en matière de salubrité publique, de police de la route. Les contraventions ne font pas l'objet d'une instruction et le procès-verbal constitue la preuve de l'infraction. La procédure est centrée sur l'audience du tribunal de police¹⁰.

Selon le *Code des délits et des peines* du 25 octobre 1795 (3 brumaire an IV), les contraventions sont les infractions passibles d'une amende d'une valeur de trois journées de travail ou trois jours d'emprisonnement maximum, les délits étant les infractions passibles d'une amende ou d'une durée d'emprisonnement supérieure à ces trois jours, portées devant le tribunal de première instance jugeant correctionnellement. Les crimes sont, quant à eux, passibles de peines infamantes et afflictives (mort, déportation, réclusion ou détention)¹¹.

Le *Code pénal* du 12 février 1810 conserve ces trois degrés d'infractions mais modifie l'échelle des peines : tous les faits dont le troisième livre du Code pénal renferme l'énumération et qu'il punit d'une amende au-dessus de quinze francs, ou d'un emprisonnement supérieur à cinq jours, sont considérés comme délits et on nomme contraventions tous ceux dont la peine est bornée à une amende de un à quinze francs ou à un emprisonnement de un à cinq jours par le même Code pénal¹².

4. ORGANISATION

L'article 3 de la loi du 10 octobre 1967 contenant le Code judiciaire¹³ établit un tribunal de police qui exerce sa juridiction sur le territoire des cantons de Boussu, Dour, le premier et second cantons de Mons et celui de Pâturages. La loi du 11 juillet 1994 crée un tribunal de police qui exerce sa juridiction sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement judiciaire de Mons¹⁴.

¹⁰ E. PIERRE, *Les historiens et les tribunaux de simple police*, dans *Une justice de proximité : la justice de paix, 1790-1958*, sous la dir. de J.-G. PETIT, Paris, 2003, p. 123-142.

¹¹ R. DEPOORTERE, A. MARGINET, *Inventaire des archives du tribunal de première instance de Bruxelles. Tribunal correctionnel, 1795/1796-1918*, Bruxelles, 1998, p. 8-10.

¹² M. HENRION DE PANSEY, *De la compétence des juges de paix*, Bruxelles, 1822, p. 94-95.

¹³ Supplément au *Moniteur belge* du 31 octobre 1967, p. 279.

¹⁴ *Moniteur belge* du 21 juillet 1994, p. 19126.

B. ARCHIVES

1. ACQUISITION

En décembre 1958, les minutes civiles de 1795 à 1858 sont versées aux Archives de l'État à Mons (entrée d'archives, n° 423).

Le 8 avril 1971 sont versés les jugements du tribunal de police de 1819 à 1870 ainsi que les jugements civils de 1859 à 1870 (entrée d'archives, n° 1043).

Le 3 décembre 2001, suite au passage sur place de l'équipe du SPF Justice chargée du traitement des archives judiciaires dans le ressort de la Cour d'Appel de Mons, des documents à caractère administratif (1958-1961) et des documents en rapports avec la procédure pénale (1871-1962) sont versés, munis d'un bordereau de versement (entrée d'archives n° 1661).

Le 17 mars 2009 a eu lieu un versement complémentaire d'archives, suite au retour sur les lieux de l'équipe de contractuels du SPF Justice, en vue de préparer un déménagement provisoire du siège de la justice de paix. Ce versement comprend des minutes civiles de 1970 à 1977, les dossiers de procédure de 1975, des dossiers relatifs aux dégâts des eaux de 1977, des dossiers relatifs à des conseils de famille de 1954 à 1987, des registres des tutelles de 1960 à 1973, les tableaux des jugements prononcés par le tribunal de police de 1897 à 1956 (entrée d'archives n° 1985).

III. CONTENU ET STRUCTURE

A. CONTENU

Parmi les généralités qui débutent l'inventaire, la présence de statistiques pénales relatives aux années 1958 à 1960 (n° 2 à 4) est à signaler.

En matière de compétence civile, les registres de conciliation n'ont été retrouvés que pour la période allant de 1942 à 1954, les registres du rôle général forment une série allant de 1881 à 1977 (n° 14 à 66). Les minutes des actes et jugements (n° 84 à 553) couvrent la période de 1803 à 1969. Comme instruments de recherche, on dispose des répertoires chronologiques des actes et jugements civils, de 1814 à 1969 (n° 751 à 780) et des tables alphabétiques des noms des parties, de 1854 à 1960 (n° 781 à 806).

Des dossiers de procédure civile ont été conservés (n° 553 à 738) pour les années 1940 à 1950, 1955, 1965 et 1975-1976. Ils sont suivis par une série de dossiers de procédure relatifs à des dégâts des eaux, datés d'octobre à décembre 1977 (n° 739 à 750).

En matière de juridiction gracieuse, la série des registres des tutelles couvre la période allant de 1939 à 1942, de 1945 à 1950 et de 1955 à 1987 (n° 808 à 859). Les dossiers relatifs à des conseils de famille couvrent la période de 1954 à 1987 (n° 860 à 911), ils sont numérotés à partir de 1973.

En matière de compétence pénale, les minutes des jugements de police ont été conservées de 1819 à 1962 et de 1970 à 1977 (n° 925 à 1348).

Les tableaux des jugements de police couvrent la période de 1897 à 1969 (n° 1349 à 1414). Comme instrument de recherche, on dispose des tables alphabétiques des noms des prévenus qui ont été conservées pour la période allant de 1897 à 1962 (n° 1415 à 1447).

L'inventaire se termine par des documents relatifs à l'activité du conseil cantonal de Boussu du Comité de patronage et d'assistance des enfants moralement abandonnés de l'arrondissement judiciaire de Mons pour la période de 1945 à 1959 (n° 1450).

B. PRINCIPES DE SÉLECTION ET D'ÉLIMINATION

En mai 1942, la destruction des dossiers du tribunal de police antérieurs à 1920 a été autorisée.

En juin 2002, l'élimination des dossiers de procédure civile de 1951 à 1954, de 1956 à 1964 et 1966 à 1969, formant un total 18 mètres linéaires, a été autorisée.

En mars 2008, les dossiers de procédure de 1970 à 1974 et ceux de 1976 et 1977 ont aussi fait l'objet d'une élimination, ceux de l'année 1975 ayant été versés.

C. MODE DE CLASSEMENT

Le plan de classement de ce fonds est fondé sur la *Directive relative aux archives du pouvoir judiciaire : tableaux de tri et délais de conservation* publiée en 2002. Il est identique au plan adopté pour les inventaires de justices de paix précédemment réalisés.

IV. CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION

A. CONDITIONS D'ACCÈS

Les documents administratifs de plus de 30 ans sont librement consultables en application de la loi du 11 avril 1994 relative à la publicité de l'administration et de la loi des archives du 24 juin 1955 modifiée par la loi du 6 mai 2009. Les documents relatifs à l'organisation administrative qui ne contiennent pas d'informations à caractère privé, sont des documents de ce type. Cependant la législation sur la publicité des actes administratifs ne s'applique pas aux archives judiciaires.

Seuls les documents judiciaires de plus de cent ans sont librement consultables. La consultation et la reproduction de documents de moins de cent ans nécessitent une demande écrite et motivée adressée préalablement à l'Archiviste général du Royaume ou à son délégué. Lorsque la demande de consultation ou/et de reproduction porte sur des archives datant de moins de cent ans relatives à des affaires en matière criminelle, correctionnelle, de police ou en matière disciplinaire, elle doit être accompagnée de l'autorisation expresse et préalable du procureur général près la Cour d'Appel de Mons ou du procureur du Roi près le Tribunal de première Instance de l'arrondissement de Mons (rue des droits de l'homme, 1 à 7000 Mons)¹⁵.

La consultation et la reproduction des archives judiciaires datant de moins de cent ans relatives aux matières non répressives ne sont autorisées, en vertu des dispositions de la législation sur le respect de la vie privée¹⁶, qu'en quelques cas précis aux personnes suivantes : les parties en cause, dans le cadre d'un procès ou d'un litige, les parents en ligne directe, ascendants ou descendants, d'une partie, les avocats mandatés par une des parties, les notaires, les officiers ministériels et tout agent autorisé par la loi. Le demandeur devra fournir la preuve du lien de parenté ou du mandat dont il est investi ; dans le cadre de la recherche scientifique, les chercheurs munis d'une lettre de recommandation de leur promoteur ou tout chercheur pouvant justifier du caractère scientifique de sa démarche.

Dans tous les cas, les personnes qui demandent à consulter ou à reproduire les archives judiciaires datant de moins de cent ans s'engagent par écrit à respecter la législation sur la

¹⁵ En application de l'article 96 de l'arrêté royal du 27 avril 2007 (*Moniteur belge* du 25 mai 2007) portant règlement général des frais de justice en matière répressive, qui abroge l'arrêté royal du 28 décembre 1950 (*Moniteur belge* du 30 décembre 1950).

¹⁶ Loi sur la protection de la vie privée du 8 décembre 1992 (cf. *Moniteur belge* du 18 mars 1993) modifiée le 11 décembre 1998 pour la mettre en conformité avec les directives européennes du 24 octobre 1995 n° 95/46/EC (cf. *Moniteur belge* du 3 février 1999).

protection de la vie privée et les autres restrictions énumérées dans un formulaire émanant des Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces, disponible dans la salle de lecture du dépôt.

B. CONDITIONS DE REPRODUCTION

Pour la reproduction des documents d'archives, les règlements et tarifs en vigueur aux Archives de l'État sont d'application.

V. SOURCES COMPLÉMENTAIRES

A. BIBLIOGRAPHIE

NIEBES P.-J., *Inventaire des archives de la justice de paix du canton de Mons*, Bruxelles, 2005 (Archives de l'État à Mons, Inventaires, 83).

NIEBES P.-J., *Inventaire des archives des justices de paix des cantons de Chièvres, Enghien, Lens et Lombise*, Bruxelles, 2005 (Archives de l'État à Mons, Inventaires, 84).

NIEBES P.-J., « L'activité de la justice de paix cantonale dans l'arrondissement de Mons de la fin de l'Empire au Royaume-Uni des Pays-Bas (1814–1815) », dans D. HEIRBAUT, X. ROUSSEAUX, A. WIJFFELS (dir.), *Histoire du droit et de la justice : une nouvelle génération de recherches. Actes des dix-neuvièmes journées belgo-néerlandaises d'histoire du droit et de la justice (10-11-12 décembre 2008, UCL, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2010, p. 377-394.*

VI. CONTRÔLE DE LA DESCRIPTION

Les différents versements ont été fusionnés en mars 2009 pour former cet inventaire. Laurent Mothy, employé, en a assuré les opérations de conditionnement et d'étiquetage de ce fonds durant les mois d'avril et mai 2009. Ce travail a été achevé par l'étudiant Cyril Fanuel en juillet 2009.

VII. ANNEXES

A. TABLEAU DES COMMUNES COMPOSANT LE CANTON DE BOUSSU DE 1801 À 2001

Commune	Canton judiciaire 1801-1969	Canton judiciaire 1970-2001
Boussu	Boussu	Boussu
Hainin	Boussu	Boussu
Hautrage	Boussu	Boussu
Hensies	Boussu	Boussu
Hornu	Boussu	Boussu
Montrœul-sur-Haine	Boussu	Boussu
Quaregnon	Boussu	Boussu
Saint-Ghislain	Boussu	Boussu
Terte	Lens	Boussu
Thulin	Boussu	Boussu
Villerot	Boussu	Boussu

Warquignies	Boussu	Dour
Wasmès	Boussu	Pâturages
Wasmuel	Boussu	Boussu

B. RESSORT DES COMMUNES DU CANTON JUDICIAIRE DE BOUSSU EN EXÉCUTION DE LA LOI DU 25 MARS 1999 RELATIVE À LA RÉFORME DES CANTONS JUDICIAIRES

1. BOUSSU

Commune	Canton en 1970	Canton depuis 2001
Boussu	Boussu	Boussu
Hornu	Boussu	Boussu

2. HENSIES

Hainin	Boussu	Boussu
Hensies	Boussu	Boussu
Montroeuil-sur-Haine	Boussu	Boussu
Thulin	Boussu	Boussu

3. HONNELLES

Angré	Dour	Boussu
Angreau	Dour	Boussu
Athis	Dour	Boussu
Autreppe	Dour	Boussu
Erquennes	Dour	Boussu
Fayt-le-Franc	Dour	Boussu
Marchipont	Dour	Boussu
Montignies-sur-Roc	Dour	Boussu
Onnezies	Dour	Boussu
Roisin	Dour	Boussu

4. QUAREGNON

Quaregnon	Boussu	Boussu
Wasmuel	Boussu	Boussu

5. QUIÉVRAIN

Audregnies	Dour	Boussu
Baisieux	Dour	Boussu
Quiévrain	Dour	Boussu

INVENTAIRE

I. GÉNÉRALITÉS

- | | | |
|------|--|-----------|
| 1. | Minutier de la correspondance à destination du procureur du Roi à Mons et du ministre de la Justice.
Août 1960-décembre 1968. | 1 volume |
| 2-4. | Statistiques pénales.
1958-1960. | 3 liasses |
| 2. | 1958. | |
| 3. | 1959. | |
| 4. | 1960. | |
| 5-6. | Registre des provisions.
1969-1976. | 2 volumes |
| 5. | Décembre 1969 – septembre 1972. | |
| 6. | Octobre 1972 – juin 1976. | |
| 7-8. | Journal centralisateur des recettes et dépenses.
1973-1977. | 2 volumes |
| 7. | Mars 1973 – mars 1975. | |
| 8. | Mars 1975 – février 1977. | |

II. COMPÉTENCE CIVILE

A. PROCÉDURE DE CONCILIATION

- | | | |
|-------|--|-----------|
| 9-12. | Registres de conciliations.
1942-1954. | 4 volumes |
| 9. | 2 mai 1942 – 9 août 1946. | |
| 10. | 22 août 1946 – 26 novembre 1949. | |
| 11. | 26 novembre 1949 – 29 mars 1952. | |
| 12. | 5 avril 1952 – 29 juillet 1954. | |
| 13. | Minutes des actes de non-conciliation concernant des revendications relatives au droit de terrage.
31 juillet 1815 – 18 janvier 1816. | 1 liasse |

B. JURIDICTION CONTENTIEUSE

- | | | |
|--------|-------------------------------|------------|
| 14-66. | Rôle général.
1881-1977. | 53 volumes |
| 14. | 3 janvier – 30 décembre 1881. | |
| 15. | 4 janvier – 31 décembre 1882. | |
| 16. | 2 janvier – 30 décembre 1883. | |
| 17. | 3 janvier – 21 décembre 1884. | |

18. 3 janvier – 31 décembre 1885.
19. 3 janvier – 30 décembre 1886.
20. 2 janvier – 31 décembre 1887.
21. 2 janvier – 31 décembre 1888.
22. 2 janvier – 30 décembre 1889.
23. 4 janvier 1890 – 21 février 1893.
24. 28 février 1893 – 17 novembre 1896.
25. 23 novembre 1896 – 1er juin 1899.
26. 1er juin 1899 – 1er août 1901.
27. 1er août 1901 – 27 août 1901.
28. 27 août 1903 – 3 août 1905.
29. 3 août 1905 – 24 avril 1907.
30. 24 avril 1907 – 10 mars 1909.
31. 10 mars 1909 – 23 novembre 1910.
32. 23 novembre 1910 – 26 juin 1912.
33. 25 juin 1912 – 14 janvier 1914.
34. 14 janvier 1914 – 29 décembre 1915.
35. 5 janvier 1916 – 12 décembre 1917.
36. 19 décembre 1917 – 30 décembre 1919.
37. 30 décembre 1919 – 17 novembre 1920.
38. 17 décembre 1920 – 10 octobre 1921.
39. 12 octobre 1921 – 2 mars 1923.
40. 2 mai 1923 – 17 décembre 1924.
41. 17 décembre 1924 – 23 juin 1926.
42. 23 juin 1926 – 18 avril 1928.
43. 25 avril 1928 – 21 mai 1930.
44. 21 mai 1930 – 7 décembre 1932.
45. 7 décembre 1932 – 15 janvier 1935.
46. 16 janvier 1935 – 5 février 1936.
47. 5 février 1936 – 20 avril 1937.
48. 20 avril 1937 – 26 juillet 1938.
49. 26 juillet 1938 – 15 février 1940.
50. 15 février – 1er février 1940.
51. 6 février 1940 – 18 février 1946.
52. 18 février 1946 – 21 août 1951.
53. 25 août 1951 – 7 mai 1956.
54. 7 mai 1956 – 12 septembre 1960.
55. 12 septembre 1960 – 14 avril 1964.
56. 14 avril 1964 – 19 octobre 1965.
57. Octobre 1965 – février 1967.
58. Février 1967 – août 1968.
59. Août – décembre 1968.
60. Janvier – novembre 1969.
61. Décembre 1969 – octobre 1970.
62. Octobre 1970 – décembre 1971.
63. Décembre 1971 – mars 1973.
64. Mars 1973 – mai 1974.
65. Mai 1974 – septembre 1975.

66. Septembre 1975 – janvier 1977.
- 67-83. Tables alphabétiques du rôle général.
1897-1965. 17 cahiers
67. 1897-1899.
68. 1901-1903.
69. 1904-1908.
70. 1909-1911.
71. 1912-1914.
72. 1915-1919.
73. 1920-1923.
74. 1924-1927.
75. 1928-1935.
76. 1936-1939.
77. 1940-1951.
78. 1952-1954.
79. 1955-1958.
80. 1959-1960.
81. 1961-1962.
82. 1963-1964.
83. 1965.
- 84-553. Minutes des actes et jugements civils.
1802-1969. 470 liasses
- Contenu* : à partir de 1933, les actes civils sont parfois séparés des jugements.
84. 30 mars – 16 septembre 1802 (9 germinal – 26 fructidor an X).
85. 27 septembre 1802 – 21 septembre 1803 (5 vendémiaire – 4ème jour complémentaire an XI).
86. 27 septembre 1803 – 20 septembre 1804 (4 vendémiaire – 3ème jour complémentaire an XII).
87. 28 septembre 1804 – 10 septembre 1805 (6 vendémiaire – 23 fructidor an XIII).
88. 27 septembre – 31 décembre 1805 (5 vendémiaire – 10 nivôse an XIV).
89. 7 janvier – 27 décembre 1806.
90. 8 janvier – 28 décembre 1807.
91. 8 janvier – 30 décembre 1808.
92. 4 janvier – 30 décembre 1809.
93. 11 janvier – 21 décembre 1810.
94. 9 janvier – 28 décembre 1811.
95. 3 janvier – 31 décembre 1812.
96. 5 janvier – 30 décembre 1813.
97. 3 janvier – 26 décembre 1814.
98. 2 janvier – 30 décembre 1815.
99. 5 janvier – 28 décembre 1816.
100. 11 janvier – 30 décembre 1817.
101. 3 janvier – 28 décembre 1818.
102. 4 janvier – 28 décembre 1819.
103. 4 janvier – 30 décembre 1820.
104. 2 janvier – 29 décembre 1821.
105. 5 janvier – 28 décembre 1822.

- 106. 4 janvier – 28 décembre 1823.
- 107. 3 janvier – 31 décembre 1824.
- 108. 4 janvier – 31 décembre 1825.
- 109. 6 janvier – 30 décembre 1826.
- 110. 2 janvier – 30 décembre 1827.
- 111. 3 janvier – 31 décembre 1828.
- 112. 3 janvier – 29 décembre 1829.
- 113. 5 janvier – 31 décembre 1830.
- 114. 5 janvier – 27 décembre 1831.
- 115. 3 janvier – 30 décembre 1832.
- 116. 2 janvier – 17 décembre 1833.
- 117. 5 janvier – 30 décembre 1834.
- 118. 7 janvier – 31 décembre 1835.
- 119. 5 janvier – 30 décembre 1836.
- 120. 4 janvier – 28 décembre 1837.
- 121. 5 janvier – 30 décembre 1838.
- 122. 7 janvier – 30 décembre 1839.
- 123. 4 janvier – 27 décembre 1840.
- 124. 2 janvier – 31 décembre 1841.
- 125. 7 janvier – 31 décembre 1842.
- 126. 4 janvier – 27 décembre 1843.
- 127. 7 janvier – 28 décembre 1844.
- 128. 9 janvier – 30 décembre 1845.
- 129. 2 janvier – 24 décembre 1846.
- 130. 11 janvier – 30 décembre 1847.
- 131. 2 janvier – 31 décembre 1848.
- 132. 4 janvier – 27 décembre 1849.
- 133. 10 janvier – 30 décembre 1850.
- 134. 3 janvier – 30 décembre 1850.
- 135. 6 janvier – 30 décembre 1852.
- 136. 2 janvier – 29 décembre 1853.
- 137. 5 janvier – 28 décembre 1854.
- 138. 4 janvier – 28 décembre 1855.
- 139. 10 janvier – 31 décembre 1856.
- 140. 3 janvier – 29 décembre 1857.
- 141. 7 janvier – 30 décembre 1858.
- 142. 29 mars – 31 décembre 1859.
- 143. 5 janvier – 30 décembre 1860.
- 144. 5 janvier – 27 décembre 1861.
- 145. 2 janvier – 13 juillet 1862.
- 146. 14 juillet – 31 décembre 1862.
- 147. 3 janvier – 29 juin 1863.
- 148. 2 juillet – 31 décembre 1863.
- 149. 3 janvier – 15 juin 1864.
- 150. 16 juin – 31 décembre 1864.
- 151. 5 janvier – 31 mai 1865.
- 152. 1er juin – 28 décembre 1865.
- 153. 3 janvier – 30 juin 1866.

- 154. 1er juillet – 31 décembre 1866.
- 155. 3 janvier – 11 juillet 1867.
- 156. 14 juillet – 22 décembre 1867.
- 157. 2 janvier – 12 juillet 1868.
- 158. 14 juillet – 31 décembre 1868.
- 159. 6 janvier – 30 mai 1869.
- 160. 1er juin – 30 décembre 1869.
- 161. 3 janvier – 29 mai 1870.
- 162. 2 juin – 29 décembre 1870.
- 163. 2 janvier – 29 juin 1871.
- 164. 2 juillet – 29 décembre 1871.
- 165. 1er janvier – 30 juin 1872.
- 166. 4 juillet – 28 décembre 1872.
- 167. 2 janvier – 29 juin 1873.
- 168. 1er juillet – 31 décembre 1873.
- 169. 6 janvier – 27 juin 1874.
- 170. 2 juillet – 31 décembre 1874.
- 171. 3 janvier – 27 juin 1875.
- 172. 3 juillet – 30 décembre 1875.
- 173. 4 janvier – 29 juin 1876.
- 174. 3 juillet – 31 décembre 1876.
- 175. 1er janvier – 28 juin 1877.
- 176. 5 juillet – 30 décembre 1877.
- 177. 3 janvier – 30 juin 1878.
- 178. 2 juillet – 29 décembre 1878.
- 179. 4 janvier – 29 juin 1879.
- 180. 3 juillet – 30 décembre 1879.
- 181. 4 janvier – 27 juin 1880.
- 182. 1er juillet – 30 décembre 1880.
- 183. 3 janvier – 30 juin 1881.
- 184. 3 juillet – 30 décembre 1881.
- 185. 4 janvier – 29 juin 1882.
- 186. 1er juillet – 31 décembre 1882.
- 187. 2 janvier – 30 juin 1883.
- 188. 1er juillet – 30 décembre 1883.
- 189. 3 janvier – 29 juin 1884.
- 190. 3 juillet – 31 décembre 1884.
- 191. 3 janvier – 28 juin 1885.
- 192. 2 juillet – 31 décembre 1885.
- 193. 3 janvier – 29 juin 1886.
- 194. 1er juillet – 30 décembre 1886.
- 195. 2 janvier – 30 juin 1887.
- 196. 3 juillet – 31 décembre 1887.
- 197. 2 janvier – 28 juin 1888.
- 198. 1er juillet – 31 décembre 1888.
- 199. 4 juillet – 29 juin 1889.
- 200. 4 juillet – 30 décembre 1889.
- 201. 4 janvier – 29 juin 1890.

- 202. 2 juillet – 30 décembre 1890.
- 203. 5 janvier – 28 juin 1891.
- 204. 2 juillet – 31 décembre 1891.
- 205. 3 janvier – 30 juin 1892.
- 206. 1er juillet – 31 décembre 1892.
- 207. 4 janvier – 29 juin 1893.
- 208. 1er juillet – 30 décembre 1893.
- 209. 3 janvier – 28 juin 1894.
- 210. 1er juillet – 31 décembre 1894.
- 211. 2 janvier – 30 juin 1895.
- 212. 1er juillet – 31 décembre 1895.
- 213. 9 janvier – 25 juin 1896.
- 214. 2 juillet – 27 décembre 1896.
- 215. 2 janvier – 27 juin 1897.
- 216. 1er juillet – 31 décembre 1897.
- 217. 6 janvier – 30 juin 1898.
- 218. 3 juillet – 29 décembre 1898.
- 219. 5 janvier – 29 juin 1899.
- 220. 6 juillet – 30 décembre 1899.
- 221. 4 janvier – 30 mars 1900.
- 222. 1er avril – 30 juin 1900.
- 223. 5 juillet – 30 septembre 1900.
- 224. 3 octobre – 30 décembre 1900.
- 225. 1er janvier – 31 mars 1901.
- 226. 3 avril – 30 juin 1901.
- 227. 4 juillet – 26 septembre 1901.
- 228. 3 octobre – 31 décembre 1901.
- 229. 4 janvier – 27 mars 1902.
- 230. 3 avril – 29 juin 1902.
- 231. 3 janvier – 29 mars 1903.
- 232. 2 avril – 28 juin 1903.
- 233. 2 juillet – 26 septembre 1903.
- 234. 1er octobre – 27 décembre 1903.
- 235. 6 janvier – 31 mars 1904.
- 236. 2 avril – 30 juin 1904.
- 237. 3 juillet – 29 septembre 1904.
- 238. 6 octobre – 30 décembre 1904.
- 239. 4 janvier – 30 mars 1905.
- 240. 1er avril – 29 juin 1905.
- 241. 2 juillet – 30 septembre 1905.
- 242. 1er octobre – 30 décembre 1905.
- 243. 3 janvier – 29 mars 1906.
- 244. 1er avril – 27 juin 1906.
- 245. 1er juillet – 26 septembre 1906.
- 246. 3 octobre – 29 décembre 1906.
- 247. 6 janvier – 30 mars 1907.
- 248. 3 avril – 29 juin 1907.
- 249. 3 juillet – 27 septembre 1907.

- 250. 2 octobre – 27 décembre 1907.
- 251. 3 janvier – 31 mars 1908.
- 252. 1er avril – 30 juin 1908.
- 253. 1er juillet – 30 septembre 1908.
- 254. 2 octobre – 31 décembre 1908.
- 255. 5 janvier – 31 mars 1909.
- 256. 1er avril – 30 juin 1909.
- 257. 2 juillet – 30 septembre 1909.
- 258. 1er octobre – 30 décembre 1909.
- 259. 5 janvier – 30 mars 1910.
- 260. 1er avril – 29 juin 1910.
- 261. 2 juillet – 30 septembre 1910.
- 262. 3 octobre – 30 décembre 1910.
- 263. 2 janvier – 31 mars 1911.
- 264. 5 avril – 30 juin 1911.
- 265. 3 juillet – 30 septembre 1911.
- 266. 3 octobre – 30 décembre 1911.
- 267. 5 janvier – 30 mars 1912.
- 268. 3 avril – 28 juin 1912.
- 269. 2 juillet – 28 septembre 1912.
- 270. 1er octobre – 26 décembre 1912.
- 271. 2 janvier – 29 mars 1913.
- 272. 2 avril – 28 juin 1913.
- 273. 2 juillet – 30 septembre 1913.
- 274. 1er octobre – 31 décembre 1913.
- 275. 3 janvier – 28 mars 1914.
- 276. 1er avril – 10 juin 1914.
- 277. 1er juillet – 31 décembre 1914.
- 278. 6 janvier – 31 mars 1915.
- 279. 1er avril – 30 juin 1915.
- 280. 1er juillet – 30 septembre 1915.
- 281. 1er octobre – 31 décembre 1915.
- 282. 3 janvier – 31 mars 1916.
- 283. 4 avril – 30 juin 1916.
- 284. 3 juillet – 28 septembre 1916.
- 285. 3 octobre – 27 décembre 1916.
- 286. 1er janvier – 29 mars 1917.
- 287. 3 avril – 30 juin 1917.
- 288. 4 juillet – 28 septembre 1917.
- 289. 2 octobre – 29 décembre 1917.
- 290. 2 janvier – 28 mars 1918.
- 291. 1er avril – 29 juin 1918.
- 292. 3 juillet – 30 septembre 1918.
- 293. 2 octobre – 28 décembre 1918.
- 294. 2 janvier – 31 mars 1919.
- 295. 9 avril – 30 juin 1919.
- 296. 1er juillet – 30 septembre 1919.
- 297. 1er octobre – 31 décembre 1919.

- 298. 7 janvier – 31 mars 1920.
- 299. 1er avril – 30 juin 1920.
- 300. 1er juillet – 30 septembre 1920.
- 301. 6 octobre – 29 décembre 1920.
- 302. 5 janvier – 31 mars 1921.
- 303. 1er avril – 29 juin 1921.
- 304. 1er juillet – 30 septembre 1921.
- 305. 1er octobre- 31 décembre 1921.
- 306. 4 janvier – 31 mars 1922.
- 307. 1er avril – 30 juin 1922.
- 308. 1er juillet – 30 septembre 1922.
- 309. 3 octobre – 27 décembre 1922.
- 310. 2 janvier – 31 mars 1923.
- 311. 3 avril – 30 juin 1923.
- 312. 4 juillet – 28 septembre 1923.
- 313. 3 octobre – 29 décembre 1923.
- 314. 2 janvier – 29 mars 1924.
- 315. 1er avril – 28 juin 1924.
- 316. 1er juillet – 30 septembre 1924.
- 317. 1er octobre – 27 décembre 1924.
- 318. 2 janvier – 30 mars 1925.
- 319. 1er avril – 27 juin 1925.
- 320. 1er juillet – 30 septembre 1925.
- 321. 1er octobre – 30 décembre 1925.
- 322. 6 janvier – 31 mars 1926.
- 323. 2 avril – 30 juin 1926.
- 324. 1er juillet – 30 septembre 1926.
- 325. 1er octobre – 29 décembre 1926.
- 326. 4 janvier – 30 mars 1927.
- 327. 1er avril – 30 juin 1927.
- 328. 1er juillet – 30 septembre 1927.
- 329. 3 – 30 octobre 1927.
- 330. 3 janvier – 31 mars 1928.
- 331. 4 avril – 28 juin 1928.
- 332. 3 juillet – 28 septembre 1928.
- 333. 2 octobre – 28 décembre 1928.
- 334. 3 janvier – 30 mars 1929.
- 335. 2 avril – 29 juin 1929.
- 336. 1er juillet – 29 juin 1929.
- 337. 2 octobre – 27 décembre 1929.
- 338. 3 janvier – 28 mars 1930.
- 339. 2 avril – 26 juin 1930.
- 340. 2 juillet – 30 septembre 1930.
- 341. 1er octobre – 31 décembre 1930.
- 342. 7 janvier – 28 mars 1931.
- 343. 1er avril – 25 juin 1931.
- 344. 1er juillet – 30 septembre 1931.
- 345. 1er octobre – 31 décembre 1931.

- 346. 6 janvier – 31 mars 1932.
- 347. 4 avril – 30 juin 1932.
- 348. 2 juillet – 29 septembre 1932.
- 349. 5 octobre – 31 décembre 1932.
- 350. 4 janvier – 27 avril 1933.
- 351. 3 mai – 23 août 1933.
- 352. 6 septembre – 27 décembre 1933.
- 353. 5 janvier – 24 août 1933.
- 354. 14 septembre – 28 décembre 1933.
- 355. 3 janvier – 18 avril 1934.
- 356. 2 mai – 23 août 1934.
- 357. 5 septembre – 26 décembre 1934.
- 358. 2 janvier – 14 mars 1935.
- 359. 14 mars – 1er mai 1935.
- 360. 1er mai – 25 juin 1935.
- 361. 25 juin – 17 septembre 1935.
- 362. 17 septembre – 5 novembre 1935.
- 363. 5 novembre – 26 décembre 1935.
- 364. 7 janvier – 5 mars 1936.
- 365. 10 mars – 5 mai 1936.
- 366. 5 mai – 8 juillet 1936.
- 367. 8 juillet – 23 septembre 1936.
- 368. 23 septembre – 10 novembre 1936.
- 369. 10 novembre – 30 décembre 1936.
- 370. 8 janvier – 25 juin 1936.
- 371. 2 juillet – 30 décembre 1936.
- 372. 5 janvier – 17 février 1937.
- 373. 17 février – 8 avril 1937.
- 374. 9 avril – 8 juin 1937.
- 375. 8 juin – 28 juillet 1937.
- 376. 28 juillet – 20 octobre 1937.
- 377. 20 octobre – 29 décembre 1937.
- 378. 4 janvier – 17 février 1938.
- 379. 18 février – 20 avril 1938.
- 380. 20 avril – 15 juin 1938.
- 381. 15 juin – 30 août 1938.
- 382. 30 août – 8 novembre 1938.
- 383. 8 novembre – 28 décembre 1938.
- 384. 3 janvier – 21 février 1939.
- 385. 21 février – 18 avril 1939.
- 386. 18 avril – 7 juin 1939.
- 387. 7 juin – 12 juillet 1939.
- 388. 13 juillet – 11 octobre 1939.
- 389. 11 octobre – 27 décembre 1939.
- 390. 4 juillet – 29 décembre 1939.
- 391. 6 juillet – 30 décembre 1939.
- 392. 3 janvier – 5 mars 1940.
- 393. 5 mars – 21 juin 1940.

- 394. 21 juin – 23 octobre 1940.
- 395. 23 octobre – 18 décembre 1940.
- 396. 8 janvier – 12 mars 1941.
- 397. 12 mars – 14 mai 1941.
- 398. 21 mai – 23 juillet 1941.
- 399. 30 juillet – 18 octobre 1941.
- 400. 22 octobre – 29 décembre 1941.
- 401. 7 janvier – 29 mai 1941.
- 402. 5 juin – 20 décembre 1941.
- 403. 5 janvier – 27 mars 1942.
- 404. 1er avril – 25 juin 1942.
- 405. 1er juillet – 30 septembre 1942.
- 406. 1er octobre – 30 décembre 1942.
- 407. 5 janvier – 27 juin 1942.
- 408. 1er juillet – 30 décembre 1942.
- 409. 5 janvier – 31 mars 1943.
- 410. 7 avril – 30 juin 1943.
- 411. 7 juillet – 29 septembre 1943.
- 412. 6 octobre – 22 décembre 1943.
- 413. 9 janvier – 26 juin 1943.
- 414. 3 juillet – 29 décembre 1943.
- 415. 5 janvier – 15 mars 1944.
- 416. 22 mars – 26 juillet 1944.
- 417. 9 août – 27 décembre 1944.
- 418. 5 janvier – 24 juin 1944.
- 419. 1er juillet – 27 décembre 1944.
- 420. 3 janvier – 18 avril 1945.
- 421. 31 octobre – 26 décembre 1945.
- 422. 8 janvier – 17 avril 1946.
- 423. 23 avril – 4 septembre 1946.
- 424. 5 septembre – 24 décembre 1946.
- 425. 8 janvier – 26 mars 1947.
- 426. 1er avril – 30 juin 1947.
- 427. 1er juillet – 30 septembre 1947.
- 428. 1er octobre – 31 décembre 1947.
- 429. 6 janvier – 24 mars 1948.
- 430. 3 avril – 30 juin 1948.
- 431. 3 juillet – 29 septembre 1948.
- 432. 2 octobre – 22 décembre 1948.
- 433. 5 janvier – 30 mars 1949.
- 434. 2 avril – 28 juin 1949.
- 435. 2 juillet – 27 septembre 1949.
- 436. 1er octobre – 27 décembre 1949.
- 437. 4 janvier – 29 juin 1949.
- 438. 2 juillet – 28 décembre 1949.
- 439. 3 janvier – 28 mars 1950.
- 440. 3 avril – 29 juin 1950.
- 441. 3 juillet – 29 septembre 1950.

- 442. 2 – 28 octobre 1950.
- 443. 2 janvier – 27 février 1951.
- 444. 5 mars – 28 avril 1951.
- 445. 7 juillet – 30 juin 1951.
- 446. 2 juillet – 21 août 1951.
- 447. 4 septembre – 30 octobre 1951.
- 448. 5 novembre – 20 décembre 1951.
- 449. 4 janvier – 28 juin 1951.
- 450. 4 juillet – 29 décembre 1951.
- 451. 7 janvier – 31 mars 1952.
- 452. 1er avril – 30 juin 1952.
- 453. 1er juillet – 30 septembre 1952.
- 454. 4 octobre – 31 décembre 1952.
- 455. 5 janvier – 31 mars 1953.
- 456. 2 avril – 30 juin 1953.
- 457. 2 juillet – 29 septembre 1953.
- 458. 1er octobre – 30 décembre 1953.
- 459. 7 janvier – 30 juin 1953.
- 460. 1er juillet – 30 décembre 1953.
- 461. 5 janvier – 30 mars 1954.
- 462. 1er avril – 29 juin 1954.
- 463. 6 juillet – 28 septembre 1954.
- 464. 4 octobre – 30 décembre 1954.
- 465. 6 janvier – 30 juin 1954.
- 466. 7 juillet – 29 décembre 1954.
- 467. 4 janvier – 29 mars 1955.
- 468. 2 avril – 30 juin 1955.
- 469. 4 juillet – 27 septembre 1955.
- 470. 3 octobre – 31 décembre 1955.
- 471. 3 janvier – 29 février 1956.
- 472. 1er mars – 30 avril 1956.
- 473. 2 mai – 30 juin 1956.
- 474. 2 juillet – 15 octobre 1956.
- 475. 16 octobre – 31 décembre 1956.
- 476. 2 janvier – 18 mars 1956.
- 477. 18 mars – 4 juin 1957.
- 478. 4 juin – 17 septembre 1957.
- 479. 17 septembre – 5 novembre 1957.
- 480. 5 novembre – 31 décembre 1957.
- 481. 4 janvier – 27 février 1958.
- 482. 27 février – 29 avril 1958.
- 483. 29 avril – 24 juin 1958.
- 484. 24 juin – 23 septembre 1958.
- 485. 23 septembre – 12 novembre 1958.
- 486. 12 novembre – 31 décembre 1958.
- 487. 3 janvier – 5 mars 1959.
- 488. 9 mars – 27 avril 1959.
- 489. 28 avril – 16 juin 1959.

- 490. 17 juin – 3 septembre 1959.
- 491. 7 septembre – 27 octobre 1959.
- 492. 28 octobre – 28 décembre 1959.
- 493. 2 janvier – 1er mars 1960.
- 494. 2 mars – 28 avril 1960.
- 495. 28 avril – 18 juin 1960.
- 496. 12 septembre – 8 octobre 1960.
- 497. 8 octobre – 31 décembre 1960.
- 498. 2 janvier – 7 mars 1961.
- 499. 8 mars – 29 avril 1961.
- 500. 20 juin – 11 septembre 1961.
- 501. 12 septembre – 7 novembre 1961.
- 502. 8 novembre – 21 décembre 1961.
- 503. 2 janvier – 6 mars 1962.
- 504. 12 mars – 12 avril 1962.
- 505. 13 avril – 6 juin 1962.
- 506. 7 juin – 4 septembre 1962.
- 507. 5 septembre – 24 octobre 1962.
- 508. 25 octobre – 29 novembre 1962.
- 509. 30 novembre – 24 décembre 1962.
- 510. 3 janvier – 28 février 1963.
- 511. 4 mars – 30 avril 1963.
- 512. 2 mai – 28 juin 1963.
- 513. 9 juillet – 26 septembre 1963.
- 514. 1er octobre – 14 novembre 1963.
- 515. 18 novembre – 31 décembre 1963.
- 516. 2 janvier – 16 mars 1964.
- 517. 17 mars – 30 avril 1964.
- 518. 5 mai – 14 juillet 1964.
- 519. 15 juillet – 21 octobre 1964.
- 520. 22 octobre – 31 décembre 1964.
- 521. 5 janvier – 4 mars 1965.
- 522. 5 mars – 11 mai 1965.
- 523. 12 mai – 10 août 1965.
- 524. 12 août – 13 octobre 1965.
- 525. 14 octobre – 31 décembre 1965.
- 526. 4 janvier – 15 février 1966.
- 527. 16 février – 31 mars 1966.
- 528. 1er avril – 17 mai 1966.
- 529. 18 mai – 28 juin 1966.
- 530. 29 juin – 20 septembre 1966.
- 531. 21 septembre – 3 novembre 1966.
- 532. 8 novembre – 29 décembre 1966.
- 533. 1er janvier – 14 février 1967.
- 534. 15 février – 22 mars 1967.
- 535. 23 mars – 17 mai 1967.
- 536. 18 mai – 17 juin 1967.
- 537. 28 juin – 21 septembre 1967.

538.	25 septembre – 13 octobre 1967.	
539.	14 novembre – 28 décembre 1967.	
540.	2 janvier – 6 février 1968.	
541.	7 février – 12 mars 1968.	
542.	13 mars – 24 avril 1968.	
543.	25 avril – 10 juin 1968.	
544.	11 juin – 25 juillet 1968.	
545.	26 juillet – 13 septembre 1968.	
546.	23 septembre – 5 novembre 1968.	
547.	6 novembre – 31 décembre 1968.	
548.	2 janvier – 18 mars 1969.	
549.	19 mars – 6 juin 1969.	
550.	10 juin – 12 septembre 1969.	
551.	16 septembre – 30 octobre 1969.	
552.	4 novembre – 30 décembre 1969.	
553-738.	Dossiers de procédure 1940-1950, 1955, 1965, 1975-1976.	186 liasses
553.	6 février – 5 mars 1940 (1-50).	
554.	5 mars – 8 avril 1940 (51-100).	
555.	8 avril – 7 mai 1940 (101-149).	
556.	7 mai – 31 juillet 1940 (151-200).	
557.	6 août – 12 septembre 1940 (201-250).	
558.	16 septembre – 15 octobre 1940 (251-300).	
559.	17 octobre – 7 novembre 1940 (301-350).	
560.	7 novembre – 3 décembre 1940 (351-400).	
561.	3 – 17 décembre 1940 (401-450).	
562.	17 décembre 1940 – 21 janvier 1941 (451-499).	
563.	31 mars – 22 avril 1941 (700-750).	
564.	22 avril – 20 mars 1941 (751-800).	
565.	20 mai – 10 juin 1941 (801-850).	
566.	10 – 30 juin 1941 (851-900).	
567.	30 juin – 29 juillet (901-950).	
568.	29 juillet – 26 août 1941 (951-1000).	
569.	26 août – 9 septembre 1941 (1001-1050).	
570.	9 – 30 septembre (1051-1100).	
571.	30 septembre – 14 octobre 1941 (1101-1150).	
572.	14 – 28 octobre 1941 (1151-1200).	
573.	28 octobre – 19 novembre 1941 (1201-1250).	
574.	19 novembre – 16 décembre 1941 (1251-1300).	
575.	16 décembre 1941 – 13 janvier 1942 (1301-1350).	
576.	13 janvier – 10 février 1942 (1351-1400).	
577.	10 février – 10 mars 1942 (1401-1450).	
578.	10 mars – 14 avril 1942 (1451-1500).	
579.	14 – 28 avril 1942 (1501-1550).	
580.	28 avril – 20 mai 1942 (1551-1600).	
581.	20 mai – 16 juin 1942 (1601-1650).	
582.	16 juin – 4 juillet 1942 (1651-1700).	
583.	7 juillet – 8 août 1942 (1701-1750).	

- 584. 8 août – 15 septembre 1942 (1751-1800).
- 585. 15 septembre – 13 octobre 1942 (1801-1850).
- 586. 13 octobre – 3 novembre 1942 (1851-1900).
- 587. 3 novembre – 1er décembre 1942 (1901-1950).
- 588. 1er décembre 1942 – 5 janvier 1943 (1951-2000).
- 589. 5 janvier – 10 février 1943 (2001- 2050).
- 590. 12 février – 9 mars 1943 (2051-2100).
- 591. 9 mars – 5 avril 1943 (2101-2150).
- 592. 5 avril – 11 mai 1943 (2151-2200).
- 593. 11 mai – 15 juin (2201-2250).
- 594. 15 juin – 7 juillet 1943 (2251-2300).
- 595. 9 juillet – 9 août 1943 (2301-2350).
- 596. 9 août – 13 septembre 1943 (2351-2400).
- 597. 13 septembre – 18 octobre 1943 (2401-2450).
- 598. 18 octobre – 8 décembre 1943 (2451-2500).
- 599. 8 – 24 décembre 1943 (2501-2550).
- 600. 24 décembre 1943 – 21 février 1944 (2551-2600).
- 601. 21 février – 25 mars 1944 (2601-2650).
- 602. 25 mars – 14 juin 1944 (2651-2700).
- 603. 19 juin – 28 août 1944 (2701-2750).
- 604. 30 août – 6 novembre 1944 (2751 –2800).
- 605. 6 novembre – 18 décembre 1944 (2801-2850).
- 606. 18 décembre 1944 – 31 janvier 1945 (2851-2899).
- 607. 31 janvier – 26 février 1945 (2901-2950).
- 608. 1er – 26 mars 1945 (2951-3000).
- 609. 26 mars – 5 mai 1945 (3001-3050).
- 610. 5 mai – 4 juin 1945 (3051-3100).
- 611. 4 – 27 juin 1945 (3001-3150).
- 612. 27 juin – 23 juillet 1945 (3153-3200).
- 613. 23 juillet – 3 septembre 1945 (3201-3250).
- 614. 3 septembre – 3 octobre 1945 (3251-3299).
- 615. 8 octobre – 19 novembre 1945 (3301-3350).
- 616. 19 novembre 1945 – 14 janvier 1946 (3351-3400).
- 617. 15 janvier – 25 février 1946 (3401-3450).
- 618. 25 février – 1er avril 1946 (3451-3500).
- 619. 1er avril – 6 mai 1946 (3501-3550).
- 620. 6 – 27 mai 1946 (3551-3600).
- 621. 27 mai – 1er juillet 1946 (3601-3650).
- 622. 1er juillet – 5 août 1946 (3651-3700).
- 623. 5 août – 16 septembre 1946 (3701-3749).
- 624. 16 septembre – 13 octobre 1946 (3751-3800).
- 625. 13 octobre – 12 novembre 1946 (3801-3850).
- 626. 12 novembre – 17 décembre 1946 (3851-3899).
- 627. 19 décembre 1946 – 20 janvier 1947 (3901-3950).
- 628. 21 janvier – 18 février 1947 (3951-4000).
- 629. 18 février – 11 mars 1947 (4001-4050).
- 630. 11 mars – 14 avril 1947 (4052-4099).
- 631. 16 avril – 19 mai 1947 (4101-4150).

- 632. 27 mai – 23 juin 1947 (4151-4200).
- 633. 23 juin – 22 juillet 1947 (4201-4250).
- 634. 22 juillet – 2 septembre 1947 (4251-4300).
- 635. 2 – 23 septembre 1947 (4301-4350).
- 636. 30 septembre – 28 octobre 1947 (4351-4400).
- 637. 30 octobre – 1er décembre 1947 (4401-4450).
- 638. 1er décembre 1947 – 12 janvier 1948 (4451-4500).
- 639. 12 janvier – 3 février 1948 (4501-4550).
- 640. 5 février – 9 mars 1948 (4551-4600).
- 641. 9 mars – 6 avril 1948 (4601-4648).
- 642. 13 – 26 avril 1948 (4652-4700).
- 643. 26 avril – 18 mai 1948 (4701-4750).
- 644. 18 mai – 22 juin 1948 (4751-4800).
- 645. 22 juin – 12 juillet 1948 (4801-4850).
- 646. 12 juillet – 14 septembre 1948 (4851-4900).
- 647. 14 – 27 septembre 1948 (4901-4950).
- 648. 27 septembre – 11 octobre 1948 (4951-5000).
- 649. 11 octobre – 2 novembre 1948 (5001-5050).
- 650. 2 – 23 novembre 1948 (5051-5100).
- 651. 23 novembre – 14 décembre 1948 (5101-5150).
- 652. 14 décembre 1948 – 13 janvier 1949 (5151-5200).
- 653. 15 janvier – 22 février 1949 (5201-5250).
- 654. 22 février – 14 mars 1949 (5251-5300).
- 655. 14 mars – 12 avril 1949 (5301-5350).
- 656. 12 avril – 9 mai 1949 (5351-5400).
- 657. 9 – 31 mai 1949 (5401-5450).
- 658. 31 mai – 21 juin 1949 (5451-5500).
- 659. 21 juin – 12 juillet 1949 (5501-5550).
- 660. 12 juillet – 22 août 1949 (5551-5600).
- 661. 22 août – 19 septembre 1949 (5601-5650).
- 662. 19 septembre 1949 (5651-5700).
- 663. 3 octobre – 8 novembre 1949 (5701-5750).
- 664. 8 – 22 novembre 1949 (5751-5800).
- 665. 22 novembre – 19 décembre 1949 (5801-5900).
- 666. 19 décembre 1949 – 10 janvier 1950 (5851-5900).
- 667. 10 janvier – 7 février 1950 (5901-5950).
- 668. 7 – 27 février 1950 (5951-6000).
- 669. 27 février – 27 mars 1950 (6001-6050).
- 670. 23 mars – 8 avril 1950 (6051-6099).
- 671. 18 avril – 9 mai 1950 (6101-6150).
- 672. 9 mai – 6 juin 1950 (6150 – 6200).
- 673. 6 – 20 juin 1950 (6201-6250).
- 674. 20 juin – 11 juillet 1950 (6251-6300).
- 675. 11 juillet – 28 août 1950 (6300-6350).
- 676. 29 août – 18 septembre 1950 (6351-6400).
- 677. 18 septembre – 2 octobre 1950 (6401-6450).
- 678. 2 – 31 octobre 1950 (6451-6500).
- 679. 31 octobre – 21 novembre 1950 (6501-6550).

- 680. 21 novembre – 12 décembre 1950 (6557-6600).
- 681. 12 décembre 1950 – 2 janvier 1951 (6601-6650).
- 682. 1er – 11 janvier 1955 (325-350).
- 683. 11 – 31 janvier 1955 (351-400).
- 684. 31 janvier – 1er mars 1955 (401-450).
- 685. 1er – 14 mars 1955 (451-500).
- 686. 14 mars – 5 avril 1955 (501-550).
- 687. 5 – 19 avril 1955 (551-600).
- 688. 19 avril – 9 mai 1955 (601-650).
- 689. 9 – 31 mai 1955 (651-700).
- 690. 31 mai – 20 juin 1955 (701-750).
- 691. 20 – 28 juin 1955 (751-800).
- 692. 28 juin – 26 juillet 1955 (801-850).
- 693. 26 juillet 1955 (801-850).
- 694. 5 – 19 septembre 1955 (851-900).
- 695. 19 – 26 septembre 1955 (951-1000).
- 696. 26 septembre – 10 octobre 1955 (1001-1050).
- 697. 10 octobre – 17 novembre 1955 (1051-1100).
- 698. 7 – 21 novembre 1955 (1101-1150).
- 699. 21 novembre – 5 décembre 1955 (1151-1200).
- 700. 5 – 19 décembre 1955 (1201-1250).
- 701. 19 décembre 1955 – 9 janvier 1956 (1251-1299).
- 702. 4 – 30 janvier 1965 (1401-1450).
- 703. 30 janvier – 12 février 1965 (1451-1499).
- 704. 13 – 22 février 1965 (1501-1550).
- 705. 22 février – 7 mars 1965 (1551-1600).
- 706. 7 – 20 mars 1965 (1601-1650).
- 707. 22 mars – 9 avril 1965 (1651-1700).
- 708. 9 – 27 avril 1965 (1701-1750).
- 709. 27 avril – 17 mai 1965 (1751-1800).
- 710. 17 – 31 mai 1965 (1801-1850).
- 711. 31 mai – 21 juin 1965 (1851-1900).
- 712. 21 juin – 12 juillet 1965 (1901-1950).
- 713. 12 juillet – 24 août 1965 (1951-2000).
- 714. 24 août 1965 (2001-2050).
- 715. 24 août – 6 septembre 1965 (2051-2100).
- 716. 6 – 10 septembre 1965 (2101-2150).
- 717. 10 – 27 septembre 1965 (2151-2200).
- 718. 27 septembre – 11 octobre 1965 (2201-2250).
- 719. 11 – 26 octobre 1965 (2253-2300).
- 720. 16 – 22 novembre 1965 (2301-2350).
- 721. 17 novembre – 1er décembre 1965 (2351-2400).
- 722. 1er – 20 décembre 1965 (2401-2450).
- 723. 20 décembre 1965 (2451-2456).
- 724. 14 janvier – 18 février 1975 (4901-4954).
- 725. 4 février – 4 mars 1975 (4955-5000).
- 726. 18 février – 22 avril 1975 (5001-5099).
- 727. 8 – 29 avril 1975 (5100-5148).

728. 29 avril – 27 mai 1975 (5150-5200).
 729. 27 mai – 17 juin 1975 (5201-5266).
 730. 17 juin – 2 septembre 1975 (5267-5299).
 731. 2 – 9 septembre 1975 (5300-5342).
 732. 2 – 30 septembre 1975 (5343-5399).
 733. 15 – 30 septembre 1975 (5400-5431).
 734. 3 octobre – 25 novembre 1975 (5434-5499).
 735. 4 novembre – 16 décembre 1975 (5500-5549).
 736. 16 décembre 1975 – 13 janvier 1976 (5550-5597).
 737. 26 janvier – 30 mars 1976 (5611-5743).
 738. 13 avril – 21 septembre 1976 (5756-6023).
- 739-750. Dossiers de procédure relatifs à des dégâts des eaux.
 Octobre-décembre 1977.
 Contenu : réparation des dommages, désignation d'experts, plans.
739. 18 octobre 1977 (n° 6666-6669).
 740. 18 octobre 1977 (n° 6670-6673).
 741. 18 octobre 1977 (n° 6688-6692).
 742. 18 octobre 1977 (n° 6693-6697).
 743. 18 octobre 1977 (n° 6698-6701).
 744. 18 octobre 1977 (n° 6702-6705).
 745. 18 octobre 1977 (n° 6706-6714).
 746. 18 octobre 1977 (n° 6715-6722).
 747. 18 octobre 1977 (n° 6723-6727).
 748. 18 octobre 1977 (n° 6728-6734).
 749. 18-25 octobre 1977 (n° 6735-6760).
 750. 20 décembre 1977 (n° 6854-6876).
- 751-780. Répertoires chronologiques des actes et jugements civils
 1814-1969.
751. 3 janvier 1814 – 31 décembre 1828.
 752. 3 janvier 1829 – 30 décembre 1847.
 753. 2 janvier 1848 – 30 décembre 1860.
 754. 5 janvier 1861 – 31 décembre 1866.
 755. 3 janvier 1867 – 28 décembre 1872.
 756. 2 janvier 1873 – 29 décembre 1878.
 757. 4 janvier 1890 – 18 mars 1894.
 758. 20 mars 1894 – 4 juin 1896.
 759. 7 juin 1896 – 21 avril 1898.
 760. 21 avril 1898 – 14 mars 1901.
 761. 14 mars 1901 – 17 septembre 1903.
 762. 17 juillet 1903 – 30 décembre 1905.
 763. 3 janvier 1906 – 18 mars 1908.
 764. 18 mars 1908 – 20 avril 1910.
 765. 20 avril 1910 – 1er mars 1912.
 766. 18 juin 1913 – 30 juin 1920.
 767. 30 juin 1920 – 19 octobre 1921.
 768. 19 octobre 1921 – 8 août 1923.
 769. 8 août 1923 – 20 juin 1925.

30 cahiers

770.	20 juin 1925 – 18 mai 1927.	
771.	18 mai 1927 – 21 mars 1930.	
772.	21 mars 1930 – 10 mai 1933.	
773.	10 mai 1933 – 22 août 1935.	
774.	22 août 1939 – 21 mars 1945.	
775.	21 mars 1945 – 31 janvier 1951.	
776.	31 janvier 1951 – 8 février 1955.	
777.	8 février 1955 – 13 novembre 1958.	
778.	13 novembre 1958 – 5 avril 1962.	
779.	5 avril 1962 – 14 décembre 1965.	
780.	14 décembre 1965 – 18 août 1969.	
781-806.	Tables alphabétiques des noms des parties. 1854-1960.	26 cahiers
781.	1854-1862.	
782.	1863-1872.	
783.	1873-1880.	
784.	1897-1900.	
785.	1901-1902.	
786.	1903-1904.	
787.	1905-1907.	
788.	1913-1914.	
789.	1915.	
790.	1916.	
791.	1917-1919.	
792.	1920-1923.	
793.	1936-1937.	
794.	1938-1939.	
795.	1940-1942.	
796.	1943-1946.	
797.	1947-1948.	
798.	1949.	
799.	1950-1951.	
800.	1952-1953.	
801.	1954.	
802.	1955.	
803.	1956.	
804.	1957.	
805.	1958.	
806.	1959-1960.	

C. JURIDICTION GRACIEUSE

807.	Registre de prestations de serment prescrit par la loi sur le droit de succession du 27 décembre 1817. 25 juin 1818-21 décembre 1819.	1 volume
808-859.	Registres des tutelles. 1939-1942, 1945-1950, 1955-1987. <i>Contenu</i> : les dates précises ont été indiquées lorsque le volume ne couvre pas l'année complète.	51 volumes

808.	5 janvier – 28 décembre 1939.
809.	4 janvier – 29 août 1940.
810.	29 août – 19 décembre 1940.
811.	7 janvier – 23 mai 1941.
812.	29 mai – 20 décembre 1941.
813.	5 janvier – 27 juin 1942.
814.	4 juillet – 28 décembre 1942.
815.	6 janvier – 9 juin 1945.
816.	16 juin – 26 décembre 1945.
817.	5 janvier – 27 avril 1946.
818.	27 avril – 21 décembre 1946.
819.	4 janvier – 24 mai 1947.
820.	24 mai – 27 décembre 1947.
821.	10 janvier – 6 juillet 1948.
822.	13 juillet – 24 décembre 1948.
823.	4 janvier – 28 juillet 1949.
824.	28 juillet – 28 décembre 1949.
825.	4 janvier – 20 septembre 1950.
826.	20 septembre – 27 décembre 1950.
827.	1955.
828.	1956.
829.	1957.
830.	1958.
831.	1959.
832.	1960.
833.	1961.
834.	1962.
835.	1963.
836.	1964.
837.	1965.
838.	1966.
839.	1967.
840.	1968.
841.	1969.
842.	1970.
843.	1971.
844.	1972.
845.	1973.
846.	1974.
847.	1975.
848.	1976.
849.	1977.
850.	1978.
851.	1979.
852.	1980.
853.	1981.
854.	1982.
855.	1983.

856.	1984.	
857.	1985.	
858.	1986.	
859.	1987.	
860-911.	Dossiers relatifs à des conseils de famille. 1954-1987.	52 liasses
860.	1954-1963.	
861.	1964-1968.	
862.	1969-1971.	
863.	1972.	
864.	1973 (1-30).	
865.	1973 (31-68).	
866.	1974 (1-40).	
867.	1974 (41-79).	
868.	1975 (1-40).	
869.	1975 (41-78).	
870.	1976 (1-30).	
871.	1976 (31-60).	
872.	1976 (61-84).	
873.	1976 (85-96).	
874.	1977 (1-30).	
875.	1977 (31-60).	
876.	1977 (61-84).	
877.	1978 (1-38).	
878.	1978 (39-62).	
879.	1979 (1-28).	
880.	1979 (29-50).	
881.	1979 (51-83).	
882.	1980 (1-30).	
883.	1980 (31-68).	
884.	1981 (1-31).	
885.	1981 (32-65).	
886.	1981 (66-84).	
887.	1982 (1-26).	
888.	1982 (27-46).	
889.	1982 (47-63).	
890.	1982 (64-75).	
891.	1983 (1-19).	
892.	1983 (20-42).	
893.	1983 (43-65).	
894.	1983 (66-77).	
895.	1984 (1-11).	
896.	1984 (12-47).	
897.	1984 (48-67).	
898.	1984 (68-84).	
899.	1985 (1-18).	
900.	1985 (19-39).	
901.	1985 (40-64).	

902. 1985 (65-77).
 903. 1986 (1-12).
 904. 1986 (13-37).
 905. 1986 (38-67).
 906. 1986 (68-85).
 907. 1987 (1-12).
 908. 1987 (13-38).
 909. 1987 (39-71).
 910. 1987 (72-87).
- 911-916. Dossiers nominatifs relatifs à la légitimation d'enfants par adoption.
 1974-1999. 6 liasses
911. 1974-1976.
 912. 1977-1979.
 913. 1980-1982.
 914. 1983-1984.
 915. 1985-1987.
 916. 1988-1999.
- 917-918. Dossiers individuels relatifs à la désignation d'administrateur provisoire spécial
 de personnes colloquées.
 1961-1992. 2 liasses
917. 1961-1973 (1-24).
 918. 1953-1992 (25-40).
- 919-922. Dossiers relatifs à des individus séquestrés à domicile décédés, classés par
 commune.
 1959-1981. 4 liasses
919. Boussu.
 920. Hainin, Hautrage, Hensies, Hornu.
 921. Montroëul-sur-Haine, Quaregnon.
 922. Saint-Ghislain, Tertre, Thulin, Villerot, Warquignies, Wasmuel, Wasmes.
- 923-924. Dossiers individuels relatifs à des malades mentaux séquestrés à domicile, classés
 par commune.
 1958-1995. 2 liasses
923. Boussu, Hautrage, Hainin, Hornu, 1958-1991.
 924. Quaregnon, Saint-Ghislain, Tertre, Wasmuel, 1962-1995.

III. COMPÉTENCE PÉNALE

A. PROCÉDURE

- 925-1348. Minutes des jugements de police.
 1819-1962, 1970-1977. 424 liasses
925. 30 janvier – 20 novembre 1819.
 926. 29 janvier – 23 décembre 1820.
 927. 2 janvier – 18 décembre 1821.
 928. 5 janvier – 21 décembre 1822.
 929. 10 janvier – 18 décembre 1824.
 930. 22 janvier – 31 décembre 1825.

- 931. 14 janvier – 25 novembre 1826.
- 932. 3 février – 31 décembre 1827.
- 933. 23 février – 31 décembre 1828.
- 934. 13 janvier – 29 décembre 1829.
- 935. 9 janvier – 31 décembre 1830.
- 936. 15 janvier – 17 décembre 1831.
- 937. 24 mars – 29 décembre 1832.
- 938. 12 janvier – 28 décembre 1833.
- 939. 4 janvier – 31 décembre 1834.
- 940. 18 janvier – 19 décembre 1840.
- 941. 30 janvier – 11 décembre 1841.
- 942. 8 janvier – 24 décembre 1842.
- 943. 7 janvier – 30 décembre 1843.
- 944. 20 janvier – 21 décembre 1844.
- 945. 4 janvier – 27 décembre 1845.
- 946. 17 janvier – 19 décembre 1846.
- 947. 9 janvier – 18 décembre 1847.
- 948. 8 janvier – 23 décembre 1848.
- 949. 13 janvier – 27 décembre 1849.
- 950. 5 janvier – 13 juillet 1850.
- 951. 20 juillet – 31 décembre 1850.
- 952. 4 janvier – 9 août 1851.
- 953. 23 août – 31 décembre 1851.
- 954. 3 janvier – 30 décembre 1852.
- 955. 8 janvier – 24 décembre 1853.
- 956. 7 janvier – 16 décembre 1854.
- 957. 6 janvier – 15 décembre 1855.
- 958. 5 janvier – 13 décembre 1856.
- 959. 3 janvier – 19 décembre 1857.
- 960. 9 janvier – 11 décembre 1858.
- 961. 5 janvier – 30 juillet 1859.
- 962. 6 août – 24 décembre 1859.
- 963. 7 janvier – 15 décembre 1860.
- 964. 5 janvier – 29 juin 1861.
- 965. 6 juillet – 14 décembre 1861.
- 966. 4 janvier – 28 juin 1862.
- 967. 5 juillet – 20 décembre 1862.
- 968. 3 janvier – 25 juillet 1863.
- 969. 1er août – 19 décembre 1863.
- 970. 2 janvier – 30 juin 1864.
- 971. 2 juillet – 24 décembre 1864.
- 972. 7 janvier – 29 juillet 1865.
- 973. 5 août – 23 décembre 1865.
- 974. 6 janvier – 30 juin 1866.
- 975. 7 juillet – 22 décembre 1866.
- 976. 4 janvier – 27 juin 1866.
- 977. 4 juillet – 19 décembre 1868.
- 978. 2 janvier – 26 juin 1869.

- 979. 3 juillet – 27 décembre 1869.
- 980. 8 janvier – 25 juin 1870.
- 981. 2 juillet – 29 décembre 1870.
- 982. 7 janvier – 25 mars 1871.
- 983. 1er avril – 24 juin 1871.
- 984. 8 juillet – 30 septembre 1871.
- 985. 7 octobre – 30 décembre 1871.
- 986. 6 janvier – 30 mars 1872.
- 987. 6 avril – 29 juin 1872.
- 988. 6 juillet – 16 septembre 1872.
- 989. 5 octobre – 21 décembre 1872.
- 990. 4 janvier – 29 mars 1873.
- 991. 5 avril – 28 juin 1873.
- 992. 5 juillet – 27 septembre 1873.
- 993. 1er octobre – 20 septembre 1873.
- 994. 3 janvier – 28 mars 1874.
- 995. 1er avril – 27 juin 1874.
- 996. 4 juillet – 26 septembre 1874.
- 997. 1er octobre – 30 décembre 1874.
- 998. 2 janvier – 27 mars 1875.
- 999. 1er avril – 28 juin 1875.
- 1000. 3 juillet – 25 septembre 1875.
- 1001. 9 octobre – 31 décembre 1875.
- 1002. 8 janvier – 30 mars 1876.
- 1003. 1er avril – 24 juin 1876.
- 1004. 1er juillet – 30 septembre 1876.
- 1005. 7 octobre – 23 décembre 1876.
- 1006. 5 janvier – 31 mars 1877.
- 1007. 7 avril – 30 juin 1877.
- 1008. 7 juillet – 22 septembre 1877.
- 1009. 6 – 22 octobre 1877.
- 1010. 5 janvier – 30 mars 1878.
- 1011. 6 avril – 29 juin 1878.
- 1012. 6 juillet – 21 septembre 1878.
- 1013. 5 octobre – 31 décembre 1878.
- 1014. 4 janvier – 22 mars 1879.
- 1015. 5 avril – 14 juin 1879.
- 1016. 2 juillet – 20 septembre 1879.
- 1017. 4 octobre – 20 décembre 1879.
- 1018. 8 janvier – 27 mars 1880.
- 1019. 3 – 28 juin 1880.
- 1020. 3 juillet – 25 septembre 1880.
- 1021. 9 octobre – 30 décembre 1880.
- 1022. 8 janvier – 19 mars 1881.
- 1023. 2 avril – 29 juin 1881.
- 1024. 2 juillet – 28 septembre 1881.
- 1025. 1er octobre – 17 décembre 1881.
- 1026. 7 janvier – 29 mars 1882.

- 1027. 1er avril – 24 juin 1882.
- 1028. 1er juillet – 30 septembre 1882.
- 1029. 7 – 23 octobre 1882.
- 1030. 6 janvier – 29 mars 1883.
- 1031. 7 avril – 30 juin 1883.
- 1032. 6 juillet – 29 septembre 1883.
- 1033. 1er octobre – 22 décembre 1883.
- 1034. 5 janvier – 29 mars 1884.
- 1035. 5 avril – 28 juin 1884.
- 1036. 5 juillet – 30 août 1884.
- 1037. 4 octobre – 20 décembre 1884.
- 1038. 3 janvier – 28 mars 1885.
- 1039. 15 avril – 27 juin 1885.
- 1040. 4 juillet – 26 septembre 1885.
- 1041. 3 octobre – 18 décembre 1885.
- 1042. 2 janvier – 31 mars 1886.
- 1043. 3 avril – 26 juin 1886.
- 1044. 3 juillet – 29 septembre 1886.
- 1045. 2 octobre – 18 décembre 1886.
- 1046. 8 janvier – 26 mars 1887.
- 1047. 9 avril – 25 juin 1887.
- 1048. 2 juillet – 24 septembre 1887.
- 1049. 1er octobre – 24 décembre 1887.
- 1050. 4 janvier – 31 mars 1888.
- 1051. 8 avril – 30 juin 1888.
- 1052. 7 juillet – 29 septembre 1888.
- 1053. 6 octobre – 22 décembre 1888.
- 1054. 5 janvier – 30 mars 1889.
- 1055. 6 avril – 29 juin 1889.
- 1056. 6 juillet – 28 septembre 1889.
- 1057. 5 octobre – 21 décembre 1889.
- 1058. 4 janvier – 29 mars 1890.
- 1059. 5 avril – 21 juin 1890.
- 1060. 5 juillet – 27 décembre 1890.
- 1061. 4 octobre – 27 décembre 1890.
- 1062. 3 janvier – 28 mars 1891.
- 1063. 4 avril – 27 juin 1891.
- 1064. 4 juillet – 26 septembre 1891.
- 1065. 3 octobre – 26 décembre 1891.
- 1066. 9 janvier – 19 mars 1892.
- 1067. 2 avril – 25 juin 1892.
- 1068. 2 juillet – 25 juin 1892.
- 1069. 1er octobre – 24 décembre 1892.
- 1070. 7 janvier – 25 mars 1893.
- 1071. 1er avril – 17 juin 1893.
- 1072. 1er juillet – 30 septembre 1893.
- 1073. 7 octobre – 23 décembre 1893.
- 1074. 6 janvier – 24 mars 1894.

- 1075. 7 avril – 30 juin 1894.
- 1076. 7 juillet – 29 septembre 1894.
- 1077. 6 octobre – 26 décembre 1894.
- 1078. 12 janvier – 30 mars 1895.
- 1079. 7 avril – 29 juin 1895.
- 1080. 6 juillet – 28 septembre 1895.
- 1081. 5 octobre – 29 décembre 1895.
- 1082. 2 janvier – 28 mars 1896.
- 1083. 3 avril – 20 juin 1896.
- 1084. 4 juillet – 26 septembre 1896.
- 1085. 3 octobre – 26 décembre 1896.
- 1086. 9 janvier – 27 mars 1897.
- 1087. 10 avril – 26 juin 1897.
- 1088. 3 juillet – 25 septembre 1897.
- 1089. 2 – 29 octobre 1897.
- 1090. 8 janvier – 31 mars 1898.
- 1091. 20 avril – 25 juin 1898.
- 1092. 2 juillet – 24 septembre 1898.
- 1093. 1er – 25 octobre 1898.
- 1094. 7 janvier – 27 mars 1899.
- 1095. 1er avril – 24 juin 1899.
- 1096. 1er juillet – 30 septembre 1899.
- 1097. 7 octobre – 23 décembre 1899.
- 1098. 6 janvier – 31 mars 1900.
- 1099. 7 avril – 30 juin 1900.
- 1100. 7 juillet – 29 septembre 1900.
- 1101. 6 – 22 octobre 1900.
- 1102. 4 janvier – 30 mars 1901.
- 1103. 6 avril – 21 juin 1901.
- 1104. 6 juillet – 28 septembre 1901.
- 1105. 5 octobre – 28 décembre 1901.
- 1106. 4 janvier – 26 mars 1902.
- 1107. 2 avril – 28 juin 1902.
- 1108. 2 juillet – 27 septembre 1902.
- 1109. 4 octobre – 27 décembre 1902.
- 1110. 10 janvier – 28 mars 1903.
- 1111. 4 avril – 30 juin 1903.
- 1112. 4 juillet – 26 septembre 1903.
- 1113. 2 octobre – 19 décembre 1903.
- 1114. 9 janvier – 26 mars 1904.
- 1115. 2 avril – 25 juin 1904.
- 1116. 2 juillet – 24 septembre 1904.
- 1117. 1er octobre – 28 décembre 1904.
- 1118. 7 janvier – 27 mars 1905.
- 1119. 1er avril – 24 juin 1905.
- 1120. 1er juillet – 30 septembre 1905.
- 1121. 4 octobre – 30 décembre 1905.
- 1122. 6 janvier – 31 mars 1906.

- 1123. 2 avril – 30 juin 1906.
- 1124. 7 juillet – 29 septembre 1906.
- 1125. 3 octobre – 29 décembre 1906.
- 1126. 2 janvier – 30 mars 1907.
- 1127. 20 avril – 29 juin 1907.
- 1128. 6 juillet – 28 septembre 1907.
- 1129. 5 octobre – 28 décembre 1907.
- 1130. 10 janvier – 28 mars 1908.
- 1131. 4 avril – 27 juin 1908.
- 1132. 4 juillet – 19 septembre 1908.
- 1133. 3 octobre – 26 décembre 1908.
- 1134. 6 janvier – 27 mars 1909.
- 1135. 3 avril – 28 juin 1909.
- 1136. 10 juillet – 25 septembre 1909.
- 1137. 2 octobre – 30 décembre 1909.
- 1138. 8 janvier – 26 mars 1910.
- 1139. 2 avril – 24 septembre 1910.
- 1140. 1er octobre – 24 décembre 1910.
- 1141. 2 janvier – 31 mars 1911.
- 1142. 2 avril – 24 juin 1911.
- 1143. 1er juillet – 30 septembre 1911.
- 1144. 7 octobre – 23 décembre 1911.
- 1145. 6 janvier – 30 mars 1912.
- 1146. 6 avril – 29 juin 1912.
- 1147. 6 juillet – 28 septembre 1912.
- 1148. 5 octobre – 28 décembre 1912.
- 1149. 11 janvier – 29 mars 1913.
- 1150. 5 avril – 28 juin 1913.
- 1151. 5 juillet – 27 septembre 1913.
- 1152. 1er octobre – 27 décembre 1913.
- 1153. 10 janvier – 28 mars 1914.
- 1154. 1er avril – 27 juin 1914.
- 1155. 1er juillet – 5 décembre 1914.
- 1156. 5 janvier – 24 juillet 1915.
- 1157. 2 août – 18 décembre 1915.
- 1158. 15 janvier – 29 juillet 1916.
- 1159. 5 août – 23 décembre 1916.
- 1160. 6 janvier – 28 juillet 1917.
- 1161. 4 août – 22 décembre 1917.
- 1162. 5 janvier – 27 avril 1918.
- 1163. 4 mai – 28 décembre 1918.
- 1164. 5 janvier – 29 mars 1919.
- 1165. 5 avril – 28 juin 1919.
- 1166. 5 juillet – 16 août 1919.
- 1167. 4 octobre – 27 décembre 1919.
- 1168. 10 janvier – 27 mars 1920.
- 1169. 3 avril – 26 juin 1920.
- 1170. 7 août – 25 septembre 1920.

- 1171. 2 octobre – 24 décembre 1920.
- 1172. 8 janvier – 26 mars 1921.
- 1173. 2 avril – 25 juin 1921.
- 1174. 2 juillet – 24 septembre 1921.
- 1175. 1er octobre – 24 décembre 1921.
- 1176. 7 janvier – 25 mars 1922.
- 1177. 1er avril – 24 juin 1922.
- 1178. 1er juillet – 30 septembre 1922.
- 1179. 7 octobre – 23 décembre 1922.
- 1180. 3 janvier – 29 mars 1923.
- 1181. 5 avril – 30 juin 1923.
- 1182. 7 juillet – 29 septembre 1923.
- 1183. 6 octobre – 29 décembre 1923.
- 1184. 2 janvier – 29 mars 1924.
- 1185. 5 avril – 28 juin 1924.
- 1186. 2 juillet – 7 septembre 1924.
- 1187. 4 octobre – 31 décembre 1924.
- 1188. 10 janvier – 28 mars 1925.
- 1189. 4 avril – 27 juin 1925.
- 1190. 4 juillet – 26 septembre 1925.
- 1191. 3 octobre – 26 décembre 1925.
- 1192. 9 janvier – 27 mars 1926.
- 1193. 1er avril – 26 juin 1926.
- 1194. 3 juillet – 17 septembre 1926.
- 1195. 2 octobre – 31 décembre 1926.
- 1196. 8 janvier – 26 mars 1927.
- 1197. 2 avril – 24 juin 1927.
- 1198. 2 juillet – 24 septembre 1927.
- 1199. 1er octobre – 30 décembre 1927.
- 1200. 13 janvier – 30 mars 1928.
- 1201. 6 avril – 20 juin 1928.
- 1202. 6 juillet – 28 septembre 1928.
- 1203. 5 octobre – 28 décembre 1928.
- 1204. 4 janvier – 29 mars 1929.
- 1205. 5 avril – 28 juin 1929.
- 1206. 5 juillet – 27 septembre 1929.
- 1207. 4 octobre – 27 décembre 1929.
- 1208. 10 janvier – 20 mars 1930.
- 1209. 4 avril – 26 septembre 1930.
- 1210. 4 juillet – 26 septembre 1930.
- 1211. 3 octobre – 26 décembre 1930.
- 1212. 9 janvier – 27 mars 1931.
- 1213. 10 avril – 26 juin 1931.
- 1214. 1er juillet – 25 septembre 1931.
- 1215. 2 octobre – 26 décembre 1931.
- 1216. 8 janvier – 18 mars 1932.
- 1217. 1er avril – 24 juin 1932.
- 1218. 1er juillet – 30 septembre 1932.

- 1219. 7 octobre – 31 décembre 1932.
- 1220. 6 janvier – 31 mars 1933.
- 1221. 7 avril – 30 juin 1933.
- 1222. 7 juillet – 29 septembre 1933.
- 1223. 6 octobre – 23 décembre 1933.
- 1224. 5 janvier – 30 mars 1934.
- 1225. 6 avril – 29 juin 1934.
- 1226. 5 juillet – 28 septembre 1934.
- 1227. 5 octobre – 21 décembre 1934.
- 1228. 4 janvier – 29 mars 1934.
- 1229. 5 avril – 21 juin 1935.
- 1230. 5 juillet – 20 décembre 1935.
- 1231. 10 janvier – 24 avril 1936.
- 1232. 8 mai – 27 août 1936.
- 1233. 6 septembre – 18 décembre 1936.
- 1234. 8 janvier – 30 avril 1937.
- 1235. 7 mai – 19 juillet 1937.
- 1236. 10 septembre – 26 décembre 1937.
- 1237. 7 janvier – 24 juin 1938.
- 1238. 1er juillet – 23 décembre 1938.
- 1239. 6 janvier – 31 mars 1939.
- 1240. 14 avril – 30 juin 1939.
- 1241. 7 juillet – 15 décembre 1939.
- 1242. 5 janvier – 28 juin 1940.
- 1243. 2 juillet – 20 décembre 1940.
- 1244. 10 janvier – 27 juin 1941.
- 1245. 11 juillet – 19 décembre 1941.
- 1246. 9 janvier – 26 juin 1942.
- 1247. 3 juillet – 25 septembre 1942.
- 1248. 2 octobre – 27 novembre 1942.
- 1249. 1er – 22 décembre 1942.
- 1250. 8 janvier – 26 mars 1943.
- 1251. 2 avril – 25 juin 1943.
- 1252. 2 juillet – 17 décembre 1943.
- 1253. 7 janvier – 15 décembre 1944.
- 1254. 5 janvier – 7 décembre 1945.
- 1255. 4 janvier – 20 décembre 1946.
- 1256. 3 janvier – 12 septembre 1947.
- 1257. 4 juillet – 19 décembre 1947.
- 1258. 2 janvier – 19 mars 1948.
- 1259. 2 avril – 25 juin 1948.
- 1260. 2 juillet – 29 octobre 1948.
- 1261. 5 novembre – 24 décembre 1948.
- 1262. 7 janvier – 25 mars 1949.
- 1263. 1er avril – 24 juin 1949.
- 1264. 1er juillet – 28 octobre 1949.
- 1265. 4 novembre – 30 décembre 1949.
- 1266. 6 janvier – 31 mars 1950.

- 1267. 14 avril – 30 juin 1950.
- 1268. 3 novembre – 29 décembre 1950.
- 1269. 5 janvier – 30 mars 1951.
- 1270. 6 avril – 29 juin 1951.
- 1271. 5 octobre – 21 décembre 1951.
- 1272. 4 janvier – 28 mars 1952.
- 1273. 4 avril – 27 juin 1952.
- 1274. 4 juillet – 26 septembre 1952.
- 1275. 3 octobre – 19 décembre 1952.
- 1276. 2 janvier – 27 mars 1953.
- 1277. 10 avril – 26 juin 1953.
- 1278. 3 juillet – 25 septembre 1953.
- 1279. 2 octobre – 18 décembre 1953.
- 1280. 8 janvier – 26 mars 1954.
- 1281. 2 avril – 25 juin 1954.
- 1282. 2 juillet – 29 octobre 1954.
- 1283. 5 novembre – 24 décembre 1954.
- 1284. 7 janvier – 25 mars 1955.
- 1285. 1er avril – 24 juin 1955.
- 1286. 1er juillet – 30 septembre 1955.
- 1287. 7 octobre – 30 décembre 1955.
- 1288. 6 janvier – 23 mars 1956.
- 1289. 6 avril – 25 mai 1956.
- 1290. 1er juin – 28 septembre 1956.
- 1291. 5 octobre – 21 décembre 1956.
- 1292. 4 janvier – 29 mars 1957.
- 1293. 5 avril – 12 juillet 1957.
- 1294. 13 septembre – 27 décembre 1957.
- 1295. 3 janvier – 28 mars 1958.
- 1296. 11 avril – 27 juin 1958.
- 1297. 12 août – 31 octobre 1958.
- 1298. 7 novembre – 30 décembre 1958.
- 1299. 2 janvier – 27 février 1959.
- 1300. 6 mars – 29 mars 1959.
- 1301. 3 juin – 25 septembre 1959.
- 1302. 2 octobre – 18 décembre 1959.
- 1303. 8 janvier – 25 mars 1960.
- 1304. 1er avril – 29 juillet 1960.
- 1305. 2 septembre – 28 octobre 1960.
- 1306. 4 novembre – 23 décembre 1960.
- 1307. 6 janvier – 24 février 1961.
- 1308. 3 mars – 26 mai 1961.
- 1309. 6 juin – 29 septembre 1961.
- 1310. 4 octobre – 30 décembre 1961.
- 1311. 5 janvier – 30 mars 1962.
- 1312. 6 avril – 29 juin 1962.
- 1313. 7 septembre – 28 décembre 1962.
- 1314. 2 janvier – 23 février 1970 (n° 6480-6850).

- 1315. 24 février – 21 avril 1970 (n° 6851-7251).
- 1316. 22 avril – 18 juin 1970 (n° 7252-7654).
- 1317. 18 juin – 1er octobre 1970 (n° 7655-7995).
- 1318. 6 octobre – 24 décembre 1970 (n° 7996-8369).
- 1319. 5 janvier – 31 mars 1971 (n° 8371-8703).
- 1320. 1er avril – 2 septembre 1971 (n° 8704-9039).
- 1321. 7 septembre – 28 décembre 1971 (n° 9040-9448).
- 1322. 4 janvier – 21 mars 1972 (n° 9449-9769).
- 1323. 23 mars – 20 juin 1972 (n° 9770-10000 ; 1-77).
- 1324. 22 juin – 19 octobre 1972 (n° 78-396).
- 1325. 24 octobre – 27 décembre 1972 (n° 397-692).
- 1326. 2 janvier – 29 mars 1973 (n° 694-1061).
- 1327. 3 avril – 28 juin 1973 (n° 1062-1378).
- 1328. 3 juillet – 28 septembre 1973 (n° 1379-1598).
- 1329. 10 octobre – 27 décembre 1973 (n° 1599-1899).
- 1330. 3 janvier – 29 mars 1974 (n° 1903-2242).
- 1331. 1er avril – 28 juin 1974 (n° 2243-2587).
- 1332. 3 juillet – 27 septembre 1974 (n° 2589-2865).
- 1333. 1er octobre – 31 décembre 1974 (n° 2868-3195).
- 1334. 2 janvier – 27 mars 1975 (n° 3196-3542).
- 1335. 3 avril – 27 juin 1975 (n° 3546-3884).
- 1336. 3 juillet – 30 septembre 1975 (n° 3885-4146).
- 1337. 3 octobre – 31 décembre 1975 (n° 4149-4489).
- 1338. 2 janvier – 12 mars 1976 (n° 4490-4794).
- 1339. 15 mars – 24 mai 1976 (n° 4795-5133).
- 1340. 25 mai – 5 août 1976 (n° 5134-5444).
- 1341. 10 août – 4 novembre 1976 (n° 5445-5798).
- 1342. 5 novembre – 29 décembre 1976 (n° 5799-6094).
- 1343. 3 janvier – 28 février 1977 (n° 6095-6413).
- 1344. 1er mars – 29 avril 1977 (n° 6414-6749).
- 1345. 2 mai – 20 juin 1977 (n° 6750-7070).
- 1346. 21 juin – 9 septembre 1977 (n° 7071-7369).
- 1347. 12 septembre – 7 novembre 1977 (n° 7370-7694).
- 1348. 8 novembre – 30 décembre 1977 (n° 7695-8033).

1349-1414. Tableaux des jugements de police.

1897-1962.

65 liasses

Contenu: les liasses des années 1932 à 1943 et 1947 ont été endommagées par l'humidité.

- 1349. 1897.
- 1350. 1898.
- 1351. 1899.
- 1352. 1900.
- 1353. 1901.
- 1354. 1902.
- 1355. 1903.
- 1356. 1904.
- 1357. 1905.
- 1358. 1906.
- 1359. 1907.

1360.	1908.
1361.	1909.
1362.	1910.
1363.	1911.
1364.	1912.
1365.	1913.
1366.	1914.
1367.	1915.
1368.	1916.
1369.	1917.
1370.	1918.
1371.	1919.
1372.	1920.
1373.	1921.
1374.	1922.
1375.	1923.
1376.	1924.
1377.	1925.
1378.	1926.
1379.	1927.
1380.	1928.
1381.	1929.
1382.	1930.
1383.	1931.
1384.	1932.
1385.	1933.
1386.	1934.
1387.	1935.
1388.	1936.
1389.	1937.
1390.	1938.
1391.	1939.
1392.	1940.
1393.	1941.
1394.	1942.
1395.	1943.
1396.	1944.
1397.	1945.
1398.	1946.
1399.	1947.
1400.	1948.
1401.	1949.
1402.	1950.
1403.	1951.
1404.	1952.
1405.	1953.
1406.	1954.
1407.	1955.

1408.	1956.	
1409.	1957.	
1410.	1958.	
1411.	1959.	
1412.	1960.	
1413.	1961.	
1414.	1962.	
1415-1447.	Tables alphabétiques des noms des prévenus. 1897-1962.	33 cahiers
1415.	1897.	
1416.	1898.	
1417.	1899.	
1418.	1900.	
1419.	1901.	
1420.	1902.	
1421.	1903.	
1422.	1904.	
1423.	1905.	
1424.	1906.	
1425.	1907.	
1426.	1908.	
1427.	1909.	
1428.	1910.	
1429.	1911.	
1430.	1912.	
1431.	1913-1914.	
1432.	1915-1916.	
1433.	1917-1919.	
1434.	1920-1923.	
1435.	1924-1925.	
1436.	1926-1929.	
1437.	1930-1932.	
1438.	1933-1935.	
1439.	1936-1939.	
1440.	1940-1947.	
1441.	1948-1950.	
1442.	1951-1953.	
1443.	1954-1955.	
1444.	1956-1957.	
1445.	1958-1959.	
1446.	1960-1961.	
1447.	1962.	
1448.	Répertoire chronologique des jugements. 6 janvier – 30 décembre 1961.	1 volume

B. DOCUMENTS DÉPOSÉS AU GREFFE DE LA JUSTICE DE PAIX

1449. Copies du rapport annuel du juge commissaire du Tribunal de première Instance
séant à Mons sur l'état des tutelles adressé par le procureur du Roi au juge de paix
du canton.
1889-1972. 1 liasse

1. DOCUMENTS PRODUITS PAR DES INSTITUTIONS PRÉSIDÉES PAR LE JUGE DE PAIX

1450. Dossier relatif à l'activité du conseil cantonal de Boussu du Comité de patronage
et d'assistance des enfants moralement abandonnés de l'arrondissement judiciaire
de Mons.
1945-1959. 1 liasse

Numéro de l'instrument : AEM.05.088

Inventaire des archives de la

Justice de Paix
du canton de Dour (1802-1969)

par

Pierre-Jean NIEBES

Bruxelles
2012

Indications sommaires pour l'utilisation

Commande des documents

Les archives décrites dans cet inventaire peuvent être demandées via un terminal d'ordinateur se trouvant dans la salle de lecture, moyennant l'introduction du numéro de l'inventaire mentionné sur la page de titre et dans le coin supérieur droit de chaque page. En l'occurrence ici, mentionnez :

AEM.05.088

Le document lui-même est commandé avec la côte, c'est-à-dire le numéro que vous trouverez à gauche avant chaque description d'archive.

Conditions d'accès et de reproduction

Les documents de plus de 100 ans sont librement consultables. La consultation et la reproduction de documents de moins de cent ans nécessitent une demande écrite et motivée adressée préalablement au chef de service des Archives de l'État à Mons (avenue des Bassins, 66 à 7000 Mons). La consultation et la reproduction des archives judiciaires datant de moins de cent ans relatives aux matières non répressives ne sont autorisées, en vertu des dispositions de la législation sur le respect de la vie privée, qu'en quelques cas précis aux personnes suivantes :

les parties en cause ; dans le cadre d'un procès ou d'un litige, les parents en ligne directe, ascendants ou descendants, d'une des parties, les avocats mandatés par une des parties, les notaires, le ministère public et tout agent habilité par la loi. Le demandeur devra fournir la preuve du lien de parenté ou du mandat dont il est investi. Dans le cadre de la recherche scientifique, les chercheurs seront munis d'une lettre de recommandation de leur promoteur ou pouvant justifier le caractère scientifique de leur démarche.

Références aux archives

La première fois on citera le fonds avec son nom complet, ensuite on pourra utiliser une référence abrégée.

Complet : ARCHIVES DE L'ÉTAT À MONS, *Inventaire des archives de la Justice de Paix du canton de Dour*, n°[cote de l'article].

Abrégé : AEM, *JP canton de Dour*, n°[cote de l'article].

TABLE DES MATIÈRES

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU FONDS	7
JUSTICE DE PAIX DU CANTON DE DOUR	7
I. IDENTIFICATION	7
II. CONTEXTE	7
A. Producteur d'archives	7
1. <i>Nom</i>	7
2. <i>Histoire</i>	7
3. <i>Compétences et activités</i>	8
4. <i>Organisation</i>	10
B. Archives	10
1. <i>Acquisition</i>	10
III. CONTENU ET STRUCTURE	11
A. Contenu	11
B. Principes de sélection et d'élimination	11
C. Mode de classement	11
IV. CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION	12
A. Conditions d'accès	12
B. Conditions de reproduction	12
V. SOURCES COMPLÉMENTAIRES	13
A. Bibliographie	13
VI. CONTROLE DE LA DESCRIPTION	13
VII. ANNEXES	13
A. Tableau des communes composant le canton de Dour de 1801 à 2001	13
B. Ressort des communes des cantons judiciaires de Boussu et Dour, en exécution de la loi du 25 mars 1999 relative à la réforme des cantons judiciaires	14
1. <i>Canton judiciaire de Boussu</i>	14
a. Boussu	14
b. Hensies	14
c. Honnelles	14
d. Quaregnon	14
e. Quiévrain	14
2. <i>Canton judiciaire de Dour-Colfontaine</i>	15
a. Colfontaine	15
b. Dour	15
c. Frameries	15
d. Quévy	15

INVENTAIRE	17
I. GÉNÉRALITÉS	17
II. COMPÉTENCE CIVILE.....	20
A. Procédure de conciliation.....	20
B. Juridiction contentieuse.....	20
C. Juridiction gracieuse	28
III. COMPÉTENCE PÉNALE	32
A. Procédure	32

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU FONDS

JUSTICE DE PAIX DU CANTON DE DOUR

I. IDENTIFICATION

Bloc et référence: BE AEM (524–611)
Intitulé: Archives de la Justice de paix du canton de Dour
Dates: 1802-1969
Niveau de description: Fonds d'archives
Importance matérielle: 854 articles (44 mètres linéaires)

II. CONTEXTE

A. PRODUCTEUR D'ARCHIVES

1. NOM

Justice de paix du canton de Dour

2. HISTOIRE

Le canton judiciaire de Dour est créé par l'arrêté du 28 novembre 1801 (7 frimaire an X)¹. Il est formé par les communes d'Angre, Angreau, Athis, Audregnies, Autreppe, Baisieux, Blaugies, Dour, Élouges, Erquennes, Fayt-le-Franc, Marchipont, Montignies-sur-Roc, Onnezies, Quiévrain, Roisin et Wihéries.

Le traité de Paris du 30 mai 1814 cède à la France les cantons de Beaumont, Chimay, Merbes-le-Château et Dour. Le canton de Dour est d'abord provisoirement intégré à l'arrondissement d'Avesnes puis, par une ordonnance de Louis XVIII en date du 18 août 1814 à celui de Douai, toujours dans le département du Nord. Les cantons de Merbes et Beaumont sont également intégrés au département du Nord et ceux de Chimay, Walcourt et Florennes au département des Ardennes². Après l'épisode des Cent-Jours, par le second traité de Paris, conclu le 20 novembre 1815, ces cantons sont rétrocédés au nouveau Royaume-Uni des Pays-Bas. Le 19 novembre 1815, le gouverneur de la province de Hainaut, chevalier de l'ordre du Lion Belgique, prend possession des cantons de Dour, Chimay, Beaumont et Merbes-le-Château au nom du roi des Pays-Bas et arrête que « le drapeau orange sera placé sur le clocher de toutes les communes ».

¹ *Bulletin des lois de la République française*, 3^{ème} série, n° 155, arrêté n° 1203.

² F. DUMONT, « Beaumont sous la Restauration et les Cent Jours. Deux ans d'histoire de France vus d'une petite ville wallonne », dans *Documents et rapports de la Société royale d'archéologie et de paléontologie de l'arrondissement judiciaire de Charleroi*, 1950, t. 48, p. 55-145.

La loi du 10 octobre 1967³ contenant le Code judiciaire maintient le canton judiciaire de Dour, en y adjoignant la commune de Warquignies qui appartenait au canton de Boussu. Le nouveau code judiciaire entre en vigueur en 1970.

La loi relative à la réforme des cantons judiciaires du 25 mars 1999 stipule que les communes de Colfontaine, Dour, Frameries et Quévy forment un canton judiciaire dont les sièges sont établis à Dour et Colfontaine⁴. La nouvelle organisation est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2001⁵.

3. COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

La loi révolutionnaire des 16 et 24 août 1790⁶ a posé les fondements de la nouvelle organisation de la justice. Le juge de paix de chaque canton est élu par l'assemblée primaire de ce canton. Il est assisté de deux assesseurs, supprimés par une loi du 20 mars 1801 (29 ventôse an IX) qui stipule que le juge remplira désormais seul ses fonctions et sera remplacé par un de ses deux suppléants en cas d'empêchement⁷. Les compétences du juge de paix⁸ peuvent être classées en quatre catégories⁹ :

1. les attributions judiciaires civiles.
2. les attributions extrajudiciaires conciliatoires.
3. les attributions extrajudiciaires de juridiction gracieuse.
4. les attributions de simple police.

1. Les attributions judiciaires civiles

La loi du 24 août 1790 porte : « Le juge de paix connaîtra de toutes les causes purement personnelles et mobilières, sans appel jusqu'à la valeur de 50 livres, et à charge de l'appel jusqu'à la valeur de 100 livres ; en ce dernier cas, ses jugements seront exécutoires par provision, nonobstant l'appel, en donnant caution.

Il connaîtra de même sans appel jusqu'à la concurrence de 50 livres, et, à charge d'appel, à quelque valeur que la demande puisse monter,

Des actions pour dommages faits, soit par les hommes, soit par les animaux, aux champs, fruits et récoltes ;

Des déplacements de bornes, des usurpations de terres, arbres, haies, fossés et autres clôtures, commis dans l'année ;

Des réparations locatives des maisons et fermes ;

Des indemnités prétendues par le fermier ou locataire, pour non jouissance, lorsque le droit de l'indemnité ne sera pas contesté, et des dégradations alléguées par le propriétaire ;

³ Supplément au *Moniteur belge* du 31 octobre 1967, p. 257-258.

⁴ *Moniteur belge* du 22 mai 1999, p. 18 211.

⁵ *Moniteur belge* du 22 août 2000, p. 28 181.

⁶ *Bulletin des lois*, n° 5 et *Moniteur* des 4, 5, 6, 10, 12 et 13 août 1790.

⁷ Ces suppléants sont « les deux citoyens ayant réuni le plus grands nombre de suffrages après le juge de paix, dans les élections du canton », article 4 de la loi du 29 ventôse an IX, dans *Bulletin des lois de la République française*, 3^{ème} série, bulletin n° 76, loi n° 594.

⁸ Une étude approfondie de l'évolution des compétences de la justice de paix a été réalisée en 1995 par Karel Velle : K. VELLE, *Het vredegerecht en de politie rechtbank (1795-1995). Organisatie, bevoegheden en archiefvorming*, Bruxelles, 1995 (*Miscellanea archivistica. Studia* 76).

⁹ S. BIANCHI, *La justice de paix pendant la Révolution. Acquis et perspectives*, dans *Une justice de proximité : la justice de paix, 1790-1958*, sous la dir. de J.-G. PETIT, Paris, 2003, p. 35-52.

Du paiement des salaires des gens de travail, des gages des domestiques, et de l'exécution des engagements respectifs des maîtres et de leurs domestiques ou gens de travail.

Des actions pour injures verbales, rixes, et voies de fait, pour lesquelles les parties ne seront pas pourvues par la loi criminelle ».

2. Les attributions extra-judiciaires conciliatoires.

Le juge préside un « bureau de conciliation » dont la tâche est de tenter un arrangement entre deux citoyens du canton opposés par un différend portant sur un problème qui n'est pas forcément de son ressort (transaction immobilière, litige financier...) sans aucune limitation de compétence quant au montant des affaires.

La Constitution de l'an VIII insiste sur ce rôle conciliatoire préliminaire : « Chaque arrondissement communal a un ou plusieurs juges de paix, élus immédiatement par les citoyens pour trois années. Leur principale fonction consiste à concilier les parties, qu'ils invitent, dans le cas de non-conciliation, à se faire juger par des arbitres »¹⁰.

La tentative de conciliation peut se faire suite à une citation signifiée par huissier ou sur comparution volontaire à l'audience de conciliation.

3. Les attributions extrajudiciaires de juridiction gracieuse.

Le juge de paix préside les tribunaux de famille. Il ne s'agit pas de contentieux : les familles réunies en conseil lui exposent leurs difficultés, il les écoute et enregistre les solutions apportées, homologue les décisions familiales. Il est responsable des actes de tutelle, de la reconnaissance des enfants naturels (protégés par la loi républicaine du 28 juin 1793), des héritages. Il peut poser et lever des scellés après décès en l'absence d'un héritier. On lui confirme également des serments liés aux fonctions publiques, simples actes de notoriété.

4. Les attributions de simple police.

Le juge de paix préside le tribunal de simple police. Il y juge toutes les contraventions commises dans l'étendue de son canton. Les contraventions sont des infractions peu graves : atteintes légères à la propriété ou aux personnes, désobéissance ou négligence à suivre certaines prescriptions communales ou nationales en matière de salubrité publique, de police de la route. Les contraventions ne font pas l'objet d'une instruction et le procès-verbal constitue la preuve de l'infraction. La procédure est centrée sur l'audience du tribunal de police¹¹.

Selon le *Code des délits et des peines* du 25 octobre 1795 (3 brumaire an IV), les contraventions sont les infractions passibles d'une amende d'une valeur de trois journées de travail ou trois jours d'emprisonnement maximum, les délits étant les infractions passibles d'une amende ou d'une durée d'emprisonnement supérieure à ces trois jours, portées devant le tribunal de première instance jugeant correctionnellement. Les crimes sont, quant à eux, passibles de peines infamantes et afflictives (mort, déportation, réclusion ou détention)¹².

¹⁰ *Bulletin des lois de la République*, 2^{ème} série, bulletin n° 333, *Constitution de la République française*, titre V, article 60, 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799).

¹¹ E. PIERRE, *Les historiens et les tribunaux de simple police*, dans *Une justice de proximité : la justice de paix, 1790-1958*, sous la dir. de J.-G. PETIT, Paris, 2003, p. 123-142.

¹² R. DEPOORTERE, A. MARGINET, *Inventaire des archives du tribunal de première instance de Bruxelles*.

Le *Code pénal* du 12 février 1810 conserve ces trois degrés d'infractions mais modifie l'échelle des peines : tous les faits dont le troisième livre du Code pénal renferme l'énumération et qu'il punit d'une amende au-dessus de quinze francs, ou d'un emprisonnement supérieur à cinq jours, sont considérés comme délits et on nomme contraventions tous ceux dont la peine est bornée à une amende de un à quinze francs ou à un emprisonnement de un à cinq jours par le même Code pénal¹³.

4. ORGANISATION

L'article 2 de la loi du 10 octobre 1967 contenant le Code judiciaire stipule qu'un même juge de paix et un même greffier-chef de service sont nommés pour les cantons de Pâturages et de Dour et qu'ils résident dans le canton de Pâturages¹⁴. En son article 3, cette même loi établit un tribunal de police qui exerce sa juridiction sur le territoire des cantons de Boussu, Dour, le premier et second cantons de Mons et celui de Pâturages. La loi du 11 juillet 1994 crée un tribunal de police qui exerce sa juridiction sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement judiciaire de Mons¹⁵.

B. ARCHIVES

1. ACQUISITION

En mars 1959 a été effectué un premier versement d'archives concernant les minutes civiles de l'an X (1801) à 1859 et les minutes de simple police de 1840 à 1859 (entrée d'archives, n° 448).

Le 11 juillet 2001 a eu lieu un important versement d'archives (38 mètres linéaires) couvrant les années 1802 à 1969. Ce versement (entrée d'archives, n° 1649) était muni d'un bordereau établi par l'équipe de contractuels du SPF Justice chargée du traitement des archives judiciaires dans le ressort de la Cour d'Appel de Mons, sous la direction de Walter de Keyzer, chef de section aux Archives de l'État à Mons.

Tribunal correctionnel, 1795/1796-1918, Bruxelles, 1998, p. 8-10.

¹³ M. HENRION DE PANSEY, *De la compétence des juges de paix*, Bruxelles, 1822, p. 94-95.

¹⁴ Supplément au *Moniteur belge* du 31 octobre 1967, p. 279.

¹⁵ *Moniteur belge* du 21 juillet 1994, p. 19126.

III. CONTENU ET STRUCTURE

A. CONTENU

Dans la première partie de l'inventaire consacrée aux généralités, les statistiques civiles forment une série complète de 1879 à 1927 (n° 6 à 50) et les statistiques pénales de 1879 à 1949 (n° 51 à 121).

En matière de compétence civile, les registres de conciliation ont été conservés pour la période de 1934 à 1967 (n° 127 à 137). Les volumes du rôle général couvrent la période de 1890 à 1969 (n° 138 à 148).

Les actes en matière civile forment une série séparée (n° 468 à 575) des minutes des jugements (n° 154 à 312) de janvier 1854 à décembre 1918 et de janvier 1930 à décembre 1939. De la sorte, les minutes des actes ont été distinguées des jugements lorsqu'elles formaient une série propre.

Les minutes pénales des années 1802 à 1815 sont intégrées aux minutes civiles.

Les répertoires chronologiques des actes et jugements couvrent les années 1802 à 1858, 1890 à 1895, 1918 et 1919, 1934 à 1941 et 1946 à 1969 (n° 395 à 454). Les répertoires antérieurs à 1842 contiennent également des jugements en matière de police. Des tables alphabétiques des noms des parties existent pour les périodes de 1801 à 1829 et de 1920 à 1969 (n° 456 à 465).

Des dossiers civils ont été conservés pour les années 1847 à 1859 (n° 389 à 394). Les registres des tutelles forment une série de 1903 à 1969 (n° 576 à 619).

En matière pénale, les minutes des jugements de police ont été conservés de 1816 à 1859 et de 1913 à 1962 (n° 622 à 787). Les recueils des tableaux des jugements ont été conservés de 1879 à 1962 (n° 788 à 825) et les tables alphabétiques des noms des inculpés de 1898 à 1962 (n° 826 à 852).

B. PRINCIPES DE SÉLECTION ET D'ÉLIMINATION

Le 10 avril 2001 une autorisation de destruction de différents registres comptables, datant de 1915 à 1969, a été délivrée par le chef de service des Archives de l'État à Mons au greffier de la Justice de paix.

C. MODE DE CLASSEMENT

Le plan de classement de ce fonds est fondé sur *la Directive relative aux archives du pouvoir judiciaire : tableaux de tri et délais de conservation* publiée en 2002. Il est identique au plan adopté pour les inventaires de justices de paix précédemment réalisés.

IV. CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION

A. CONDITIONS D'ACCÈS

Les documents administratifs de plus de 30 ans sont librement consultables en application de la loi du 11 avril 1994 relative à la publicité de l'administration et de la loi des archives du 24 juin 1955 modifiée par la loi du 6 mai 2009. Les documents relatifs à l'organisation administrative qui ne contiennent pas d'informations à caractère privé, sont des documents de ce type. Cependant la législation sur la publicité des actes administratifs ne s'applique pas aux archives judiciaires.

Seuls les documents judiciaires de plus de cent ans sont librement consultables. La consultation et la reproduction de documents de moins de cent ans nécessitent une demande écrite et motivée adressée préalablement à l'Archiviste général du Royaume ou à son délégué. Lorsque la demande de consultation ou/et de reproduction porte sur des archives datant de moins de cent ans relatives à des affaires en matière criminelle, correctionnelle, de police ou en matière disciplinaire, elle doit être accompagnée de l'autorisation expresse et préalable du procureur général près la Cour d'Appel de Mons ou du procureur du Roi près le Tribunal de première Instance de l'arrondissement de Mons (rue des droits de l'homme, 1 à 7000 Mons)¹⁶.

La consultation et la reproduction des archives judiciaires datant de moins de cent ans relatives aux matières non répressives ne sont autorisées, en vertu des dispositions de la législation sur le respect de la vie privée¹⁷, qu'en quelques cas précis aux personnes suivantes :

les parties en cause, dans le cadre d'un procès ou d'un litige, les parents en ligne directe, ascendants ou descendants, d'une partie, les avocats mandatés par une des parties, les notaires, les officiers ministériels et tout agent autorisé par la loi. Le demandeur devra fournir la preuve du lien de parenté ou du mandat dont il est investi ; dans le cadre de la recherche scientifique, les chercheurs munis d'une lettre de recommandation de leur promoteur ou tout chercheur pouvant justifier du caractère scientifique de sa démarche.

Dans tous les cas, les personnes qui demandent à consulter ou à reproduire les archives judiciaires datant de moins de cent ans s'engagent par écrit à respecter la législation sur la protection de la vie privée et les autres restrictions énumérées dans un formulaire émanant des Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces, disponible dans la salle de lecture du dépôt.

B. CONDITIONS DE REPRODUCTION

Pour la reproduction des documents d'archives, les règlements et tarifs en vigueur aux Archives de l'État sont d'application.

¹⁶ En application de l'article 96 de l'arrêté royal du 27 avril 2007 (*Moniteur belge* du 25 mai 2007) portant règlement général des frais de justice en matière répressive, qui abroge l'arrêté royal du 28 décembre 1950 (*Moniteur belge* du 30 décembre 1950).

¹⁷ Loi sur la protection de la vie privée du 8 décembre 1992 (cf. *Moniteur belge* du 18 mars 1993) modifiée le 11 décembre 1998 pour la mettre en conformité avec les directives européennes du 24 octobre 1995 n° 95/46/EC (cf. *Moniteur belge* du 3 février 1999).

V. SOURCES COMPLÉMENTAIRES

A. BIBLIOGRAPHIE

- NIEBES P.-J., *Inventaire des archives de la justice de paix du canton de Mons*, Bruxelles, 2005 (Archives de l'État à Mons, Inventaires, 83).
- NIEBES P.-J., *Inventaire des archives des justices de paix des cantons de Chièvres, Enghien, Lens et Lombise*, Bruxelles, 2005 (Archives de l'État à Mons, Inventaires, 84).
- NIEBES P.-J., « L'activité de la justice de paix cantonale dans l'arrondissement de Mons de la fin de l'Empire au Royaume-Uni des Pays-Bas (1814–1815) », dans D. HEIRBAUT, X. ROUSSEAU, A. WIJFFELS (dir.), *Histoire du droit et de la justice : une nouvelle génération de recherches. Actes des dix-neuvièmes journées belgo-néerlandaises d'histoire du droit et de la justice (10-11-12 décembre 2008, UCL, Louvain-la-Neuve)*, Presses universitaires de Louvain, 2010, p. 377-394.

VI. CONTROLE DE LA DESCRIPTION

Le présent inventaire a été réalisé en janvier 2009. Angela Martorana, agent sous contrat « article 60 » mis à la disposition du dépôt des Archives de l'État à Mons par le CPAS de Boussu, a procédé au conditionnement et à l'étiquetage du fonds de janvier à mars 2009.

VII. ANNEXES

A. TABLEAU DES COMMUNES COMPOSANT LE CANTON DE DOUR DE 1801 À 2001

Commune	Canton judiciaire 1801-1969	Canton judiciaire 1970-2001
Angre	Dour	Dour
Angreau	Dour	Dour
Athis	Dour	Dour
Audregnies	Dour	Dour
Autreppe	Dour	Dour
Baisieux	Dour	Dour
Blaugies	Dour	Dour
Dour	Dour	Dour
Elouges	Dour	Dour
Erquennes	Dour	Dour
Fayt-le-Franc	Dour	Dour
Marchipont	Dour	Dour
Montignies-sur-Roc	Dour	Dour
Onnezies	Dour	Dour
Quiévrain	Dour	Dour
Roisin	Dour	Dour
Warquignies	Boussu	Dour
Wihéries	Dour	Dour

B. RESSORT DES COMMUNES DES CANTONS JUDICIAIRES DE BOUSSU ET DOUR, EN EXÉCUTION DE LA LOI DU 25 MARS 1999 RELATIVE À LA RÉFORME DES CANTONS JUDICIAIRES

1. CANTON JUDICIAIRE DE BOUSSU

a. Boussu

<i>Commune</i>	<i>Canton en 1970</i>	<i>Canton depuis 2001</i>
Boussu	Boussu	Boussu
Hornu	Boussu	Boussu

b. Hensies

Hainin	Boussu	Boussu
Hensies	Boussu	Boussu
Montrœul-sur-Haine	Boussu	Boussu
Thulin	Boussu	Boussu

c. Honnelles

Angre	Dour	Boussu
Angreau	Dour	Boussu
Athis	Dour	Boussu
Autreppe	Dour	Boussu
Erquennes	Dour	Boussu
Fayt-le-Franc	Dour	Boussu
Marchipont	Dour	Boussu
Montignies-sur-Roc	Dour	Boussu
Onnezies	Dour	Boussu
Roisin	Dour	Boussu

d. Quaregnon

Quaregnon	Boussu	Boussu
Wasmuel	Boussu	Boussu

e. Quiévrain

Audregnies	Dour	Boussu
Baisieux	Dour	Boussu
Quiévrain	Dour	Boussu

2. CANTON JUDICIAIRE DE DOUR-COLFONTAINE**a. Colfontaine**

<i>Commune</i>	<i>Canton en 1970</i>	<i>Canton depuis 2001</i>
Pâturages	Pâturages	Dour-Colfontaine
Warquignies	Dour	Dour-Colfontaine
Wasmes	Pâturages	Dour-Colfontaine

b. Dour

Blaugies	Dour	Dour-Colfontaine
Dour	Dour	Dour-Colfontaine
Élouges	Dour	Dour-Colfontaine
Wihéries	Dour	Dour-Colfontaine

c. Frameries

Eugies	Pâturages	Dour-Colfontaine
Frameries	Pâturages	Dour-Colfontaine
La Bouverie	Pâturages	Dour-Colfontaine
Noirchain	Pâturages	Dour-Colfontaine
Sars-la-Bruyère	Pâturages	Dour-Colfontaine

d. Quévy

Asquillies	Pâturages	Dour-Colfontaine
Aulnois	Pâturages	Dour-Colfontaine
Blaregnies	Pâturages	Dour-Colfontaine
Bougnies	Pâturages	Dour-Colfontaine
Genly	Pâturages	Dour-Colfontaine
Givry	Mons (2 ^{ème} cant.)	Dour-Colfontaine
Gœgnies-Chaussée	Pâturages	Dour-Colfontaine
Havay	Pâturages	Dour-Colfontaine
Quévy-le-Grand	Pâturages	Dour-Colfontaine
Quévy-le-Petit	Pâturages	Dour-Colfontaine

INVENTAIRE

I. GÉNÉRALITÉS

- 1-5. Circulaires adressées par le procureur du Roi près le Parquet du Tribunal de 1^{ère} instance et le procureur général près le Parquet de la Cour d'Appel de Bruxelles.
1914-1969. 4 liasses et 1 chemise
1. 1914-1918. 1 chemise
2. 1932-1940. 1 liasse
3. 1941-1955. 1 liasse
4. 1956-1960. 1 liasse
5. 1961-1969. 1 liasse
- 6-50. Statistiques civiles.
1879-1927. 45 chemises
Affaires civiles : I. Bureau de conciliation ; II. Juridiction contentieuse ; III. Affaires jugées en vertu de l'article 7 du code de procédure civile ; IV. Juridiction gracieuse ; V. Renseignements divers.
6. 1879-1880.
7. 1880-1881.
8. 1881-1882.
9. 1882-1883.
10. 1883-1884.
11. 1884-1885.
12. 1885-1886.
13. 1886-1887.
14. 1887-1888.
15. 1888-1889.
16. 1889-1890.
17. 1891-1892.
18. 1892-1893.
19. 1893-1894.
20. 1894-1895.
21. 1895-1896.
22. 1896-1897.
23. 1897-1898.
24. 1899-1900.
25. 1900-1901.
26. 1901-1902.
27. 1902-1903.
28. 1903-1904.
29. 1904-1905.
30. 1905-1906.
31. 1906-1907.
32. 1907-1908.
33. 1908-1909.
34. 1909-1910.
35. 1910-1911.

36.	1911-1912.	
37.	1912-1913.	
38.	1913-1914.	
39.	1914-1915.	
41.	1915-1916.	
41.	1916-1917.	
42.	1918-1919.	
43.	1919-1920.	
44.	1920-1921.	
45.	1921-1922.	
46.	1922-1923.	
47.	1926-1924.	
48.	1924-1925.	
49.	1925-1926.	
50.	1926-1927.	
51-121.	Statistiques pénales.	
	1879-1949.	71 chemises
	Tableau divisé en I. Affaires de simple police ; II. Travaux du juge de paix en matière criminelle.	
51.	1879.	
52.	1880.	
53.	1881.	
54.	1882.	
55.	1883.	
56.	1884.	
57.	1885.	
58.	1886.	
59.	1887.	
60.	1888.	
61.	1889.	
62.	1890.	
63.	1891.	
64.	1892.	
65.	1893.	
66.	1894.	
67.	1895.	
68.	1896.	
69.	1897.	
70.	1898.	
71.	1899.	
72.	1900.	
73.	1901.	
74.	1902.	
75.	1903.	
76.	1904.	
77.	1905.	
78.	1906.	
79.	1907.	
80.	1908.	

81.	1909.	
82.	1910.	
83.	1911.	
84.	1912.	
85.	1913.	
86.	1914.	
87.	1915.	
88.	1916.	
89.	1917.	
90.	1918.	
91.	1919.	
92.	1920.	
93.	1921.	
94.	1922.	
95.	1923.	
96.	1924.	
97.	1925.	
98.	1926.	
99.	1927.	
100.	1928.	
101.	1929.	
102.	1930.	
103.	1931.	
104.	1932.	
105.	1933.	
106.	1934.	
107.	1935.	
108.	1936.	
109.	1937.	
110.	1938.	
111.	1939.	
112.	1940.	
113.	1941.	
114.	1942.	
115.	1943.	
116.	1944.	
117.	1945.	
118.	1946.	
119.	1947.	
120.	1948.	
121.	1949.	
122.	Registres des pointes. 1906-1921.	1 volume
123-124.	Livres des dépenses des frais de greffe. 1924-1961.	2 volumes
123.	1924-1931.	
124.	1932-1961.	

- | | | |
|------|---|----------|
| 125. | Pièces relatives aux frais de greffe.
Janvier 1932-février 1960. | 1 volume |
| 126. | Registre des droits et indemnités de voyage et de séjour.
1900-1925. | 1 volume |

II. COMPÉTENCE CIVILE

A. PROCÉDURE DE CONCILIATION

- | | | |
|----------|---|------------|
| 127-137. | Registres de conciliation.
1934-1966. | 11 volumes |
| 127. | 9 octobre 1934 – 31 décembre 1935. | |
| 128. | 7 janvier 1936 – 25 mai 1937. | |
| 129. | 1 ^{er} juin 1937 – 15 novembre 1938. | |
| 130. | 22 novembre 1938 – 24 septembre 1940. | |
| 131. | 1 ^{er} octobre 1940 – 17 juin 1944. | |
| 132. | 17 juin 1944 – 18 novembre 1947. | |
| 133. | 25 novembre 1947 – 25 juillet 1950. | |
| 134. | 12 septembre 1950 – 4 novembre 1952. | |
| 135. | 4 novembre 1952 – 7 juin 1955. | |
| 136. | 7 juin 1955 – 17 mars 1959. | |
| 137. | 17 mars 1959 – 3 janvier 1966. | |

B. JURIDICTION CONTENTIEUSE

- | | | |
|----------|--|------------|
| 138-148. | Rôle général.
1890-1968.
Les dates sont celles de l'inscription au rôle. | 11 volumes |
| 138. | 14 janvier 1890 – 26 décembre 1899 (1-1282). | |
| 139. | 9 janvier 1900 – 28 décembre 1909 (1-1901). | |
| 140. | 11 janvier 1910 – 5 novembre 1919 (1-2164). | |
| 141. | 5 novembre 1919 – 28 novembre 1922 (2165-3365). | |
| 142. | 28 novembre 1922 – 8 novembre 1927 (336-4477). | |
| 143. | 15 novembre 1927 – 19 septembre 1933 (4478-5588). | |
| 144. | 19 septembre 1933 – 22 février 1938 (5589-6699). | |
| 145. | 8 mars 1938 – 30 janvier 1940 (6700-7281). | |
| 146. | 13 février 1940 – 23 mai 1957 (1-467). | |
| 147. | 5 juin 1957 – 14 décembre 1967 (468-4524). | |
| 148. | 14 décembre 1967 – 18 décembre 1968 (4525-4909). | |
| 149. | Rôle des affaires introduites en application de la loi du 20 juillet 1932 relative au
partage des ressources entre époux séparés.
4 janvier 1933-24 mars 1936 (n° 1-20). | 1 volume |
| 150-152. | Registres des affaires sur citation.
1863-1893.
Les dates indiquées correspondent à la date fixée pour la comparution des parties. | 3 volumes |
| 150. | 8 juillet 1863 – 25 septembre 1871. | |
| 151. | 6 mars 1878 – 27 décembre 1887. | |
| 152. | 10 janvier 1888 – 25 juillet 1893. | |

153. Registre d'audience.
19 août 1841-2 août 1844 (n° 1-225). 1 volume
Contenu : la seconde partie du registre est un registre des pointes, janvier 1845-juin 1865.
- 154-312. Minutes des jugements et actes civils.
1802-1853, 1919-1929, 1940-1969.
Les actes forment une série séparée des minutes des jugements de janvier 1854 à décembre 1918 et de janvier 1930 à décembre 1939.
154. 26 mars-16 septembre 1802 [5 germinal-29 fructidor an X] (1-48). 1 liasse
155. 30 septembre 1802-22 septembre 1803 [8 vendémiaire-5^{ème} jour complémentaire an XI] (50-391). 1 liasse
N° 173 à 373 manquants.
156. 4 octobre 1803-20 septembre 1804 [27 vendémiaire-3^{ème} jour complémentaire an XII] (393-510). 1 liasse
157. 27 septembre 1804-28 décembre 1805 [5 vendémiaire an XIII-7 nivôse an XIV] (1-111). 1 liasse
158. 9 janvier 1806-24 décembre 1806 (1-120). 1 liasse
159. 8 janvier-31 décembre 1807 (1-125). 1 liasse
160. 9 janvier-29 décembre 1808 (1-113). 1 liasse
161. 3 novembre 1808-21 décembre 1809 (1-119). 1 liasse
162. 6 janvier-27 décembre 1810 (1-68). 1 liasse
163. 2 novembre 1810-19 décembre 1811 (1-77). 1 liasse
164. 9 janvier-28 décembre 1812 (1-104). 1 liasse
165. 4 janvier 1813-3 janvier 1814 (1-148). 1 liasse
166. 10 janvier-30 décembre 1814 (1-149). 1 liasse
167. 2 janvier-28 décembre 1815 (1-153). 1 liasse
168. 11 janvier-23 décembre 1816 (1-210). 1 liasse
169. 9 janvier-29 décembre 1817 (1-155). 1 liasse
170. 8 janvier-31 décembre 1818 (1-193). 1 liasse
171. 2 janvier 1819-3 janvier 1820 (1-195). 1 liasse
172. 10 janvier-27 décembre 1820 (1-212). 1 liasse
173. 8 janvier-31 décembre 1821 (1-218). 1 liasse
174. 7 janvier-31 décembre 1822 (1-214). 1 liasse
175. 4 janvier-30 décembre 1823 (1-214). 1 liasse
176. 6 janvier-29 décembre 1824 (6-199). 1 liasse
177. 6 janvier-29 décembre 1825 (2-199). 1 liasse
178. 2 janvier-28 décembre 1826 (1-210). 1 liasse
179. 11 janvier-27 décembre 1827 (2-251). 1 liasse
180. 21 janvier-31 décembre 1828 (3-207). 1 liasse
181. 3 janvier-28 décembre 1829 (1-201). 1 liasse
182. 7 janvier-27 décembre 1830 (1-171). 1 liasse
183. 10 janvier-25 décembre 1831 (1-148). 1 liasse
184. 10 janvier-30 décembre 1832 (1-146). 1 liasse
185. 8 janvier-30 décembre 1833 (1-78). 1 liasse
186. 13 janvier-29 décembre 1834 (1-214). 1 liasse
187. 5 janvier-28 décembre 1835 (1-173). 1 liasse
188. 4 janvier-31 décembre 1836 (1-121). 1 liasse
189. 19 janvier-28 décembre 1837 (1-126). 1 liasse
190. 4 janvier-11 décembre 1838 (1-192). 1 liasse

191.	3 janvier-26 décembre 1839 (1-233).	1 liasse
192.	3 janvier-31 décembre 1840 (1-311).	1 liasse
193.	8 janvier-30 décembre 1841 (1-291).	1 liasse
194.	8 janvier-29 décembre 1842 (1-163).	1 liasse
195.	4 janvier-30 décembre 1843 (1-160).	1 liasse
196.	3 janvier-31 décembre 1844 (1-147).	1 liasse
197.	3 janvier-28 décembre 1845 (1-160).	1 liasse
198.	2 janvier-29 décembre 1846 (1-143).	1 liasse
199.	7 janvier-18 novembre 1847 (1-142).	1 liasse
200.	5 janvier-28 décembre 1848 (1-151).	1 liasse
201.	3 janvier-26 décembre 1849 (1-150).	1 liasse
202.	3 janvier-29 décembre 1850 (1-134).	1 liasse
203.	4 janvier-31 décembre 1851 (1-101).	1 liasse
204.	7 janvier-29 décembre 1852 (1-253).	1 liasse
205.	3 janvier-31 décembre 1853 (1-102).	1 liasse
206.	3 janvier-30 mars 1919 (1-205).	1 liasse
207.	2 avril-29 juin 1919 (208-386).	1 liasse
208.	2 juillet-25 septembre 1919 (392-564).	1 liasse
209.	1 ^{er} octobre-30 décembre 1919 (565-839).	1 liasse
210.	3 janvier-31 mars 1920 (3-259).	1 liasse
211.	6 avril-28 juin 1920 (261-444).	1 liasse
212.	1 ^{er} juillet-27 septembre 1920 (447-611).	1 liasse
213.	1 ^{er} octobre-30 décembre 1920 (615-812).	1 liasse
214.	4 janvier-26 mars 1921 (1-220).	1 liasse
215.	1 ^{er} avril-28 juillet 1921 (221-456).	1 liasse
216.	9 août-27 décembre 1921 (458-714).	1 liasse
217.	3 janvier-30 mai 1922 (1-330).	1 liasse
218.	1 ^{er} juin-29 décembre 1922 (331-705).	1 liasse
219.	2 janvier-31 mai 1923 (1-275).	1 liasse
220.	2 juin-28 août 1923 (276-442).	1 liasse
221.	1 ^{er} septembre-27 décembre 1923 (447-681).	1 liasse
222.	8 janvier-26 juin 1924 (4-351).	1 liasse
223.	1 ^{er} juillet-30 décembre 1924 (355-690).	1 liasse
224.	3 janvier-31 mars 1925 (1-192).	1 liasse
225.	2 avril-30 juillet 1925 (193-417).	1 liasse
226.	8 août-29 décembre 1925 (420-644).	1 liasse
227.	5 janvier-30 juin 1926 (2-313).	1 liasse
228.	1 ^{er} juillet-28 décembre 1926 (314-496).	1 liasse
229.	2 janvier-29 mars 1927 (1-119).	1 liasse
230.	5 avril-16 juillet 1927 (120-290).	1 liasse
231.	2 août-27 décembre 1927 (293-500).	1 liasse
232.	3 janvier-27 mars 1928 (1-141).	1 liasse
233.	3 avril-30 juin 1928 (149-275).	1 liasse
234.	3 juillet-22 décembre 1928 (278-545).	1 liasse
235.	7 janvier-24 avril 1929 (1-175).	1 liasse
236.	7 mai-24 décembre 1929 (177-451).	1 liasse
237.	9 janvier-30 juillet 1940 (7-208).	1 liasse
238.	6 août-24 décembre 1940 (211-434).	1 liasse

239.	7 janvier-24 juin 1941 (5-265).	1 liasse
240.	1 ^{er} juillet-23 décembre 1941 (269-510).	1 liasse
241.	6 janvier-31 mars 1942 (4-127).	1 liasse
242.	8 avril-20 juillet 1942 (160-305).	1 liasse
243.	3 août-22 décembre 1942 (311-517).	1 liasse
244.	5 janvier-18 mai 1943 (2-180).	1 liasse
245.	1 ^{er} juin-30 décembre 1943 (187-386).	1 liasse
246.	11 janvier-27 mai 1944 (3-163).	1 liasse
247.	3 juin-26 décembre 1944 (166-347).	1 liasse
248.	2 janvier-30 juin 1945 (1-257).	1 liasse
249.	3 juillet-27 décembre 1945 (258-504).	1 liasse
250.	8 janvier-30 avril 1946 (5-163).	1 liasse
251.	4 mai-23 août 1946 (165-364).	1 liasse
252.	3 septembre-27 décembre 1946 (368-550).	1 liasse
253.	7 janvier-24 juin 1947 (1-236).	1 liasse
254.	1 ^{er} juillet-30 décembre 1947 (239-484).	1 liasse
255.	20 janvier-29 juin 1948 (18-966).	1 liasse
256.	6 juillet-24 décembre 1948 (968-1345).	1 liasse
257.	4 janvier-28 avril 1949 (1-201).	1 liasse
258.	3 mai-26 juillet 1949 (205-378).	1 liasse
259.	16 août-28 décembre 1949 (381-589).	1 liasse
260.	4 janvier-28 mars 1950 (3-153).	1 liasse
261.	1 ^{er} avril-25 juillet 1950 (156-359).	1 liasse
262.	8 août-30 décembre 1950 (362-555).	1 liasse
263.	9 janvier-31 mars 1951 (5-142).	1 liasse
264.	3 avril-11 août 1951 (144-318).	1 liasse
265.	1 ^{er} septembre-22 décembre 1951 (319-496).	1 liasse
266.	20 janvier-29 mars 1952 (1-157).	1 liasse
267.	1 ^{er} avril-31 juillet 1952 (160-350).	1 liasse
268.	9 août-30 décembre 1952 (352-549).	1 liasse
269.	6 janvier-11 juin 1953 (1-305).	1 recueil
270.	9 juillet-22 décembre 1953 (306-610).	1 recueil
271.	5 janvier-21 juin 1954 (1-256).	1 recueil
272.	26 juin-28 décembre 1954 (258-559).	1 recueil
273.	6 janvier-12 mai 1955(1-340).	1 recueil
274.	23 juillet-27 décembre 1955 (341-635).	1 recueil
275.	5 janvier-25 juillet 1956 (1-373).	1 recueil
276.	23 juillet-22 décembre 1956 (374-705).	1 recueil
277.	2 janvier-4 juillet 1957 (706-1149).	1 recueil
278.	2 juillet-19 décembre 1957 (1158-1534).	1 recueil
279.	2 janvier-26 juin 1958 (1538-1990).	1 recueil
280.	1 ^{er} juillet-30 décembre 1958 (1992-2437).	1 recueil
281.	6 janvier-30 décembre 1959 (2440-2990).	1 recueil
282.	7 juillet-23 décembre 1959 (2996-3429).	1 recueil
283.	4 janvier-21 juin 1960 (3431-3954).	1 recueil
284.	27 juin-29 décembre 1960 (3956-4343).	1 recueil
285.	5 janvier-18 avril 1961 (4345-4654).	1 recueil
286.	20 avril-18 août 1961 (4657-5024).	1 recueil

287.	14 septembre-29 décembre 1961 (5025-5306).	1 recueil
288.	4 janvier-14 avril 1962 (5307-5605).	1 recueil
289.	14 avril-12 octobre 1962 (5606-5956).	1 recueil
290.	12 octobre-27 décembre 1962 (5957-6227).	1 recueil
291.	3 janvier-2 mai 1963 (6228-6506).	1 recueil
292.	30 avril-26 septembre 1963 (6509-6866).	1 recueil
293.	26 septembre-20 décembre 1963 (6870-7098).	1 recueil
294.	7 janvier-17 mars 1964 (7104-7323).	1 recueil
295.	17 mars-10 juillet 1964 (7324-7584).	1 recueil
296.	2 juillet-31 octobre 1964 (7585-7803).	1 recueil
297.	3 novembre-24 décembre 1964 (7804-7908).	1 recueil
298.	7 janvier-1 ^{er} avril 1965 (7909-8150).	1 recueil
299.	1 ^{er} mai-22 septembre 1965 (8152-8479).	1 recueil
300.	22 septembre 1965-3 janvier 1966 (8480-8706).	1 recueil
301.	4 janvier-6 avril 1966 (8712-8972).	1 recueil
302.	6 avril-7 septembre 1966 (8973-9230).	1 recueil
303.	7 septembre-27 décembre 1966 (9231-9490).	1 recueil
304.	3 janvier-12 avril 1967 (9494-9735).	1 recueil
305.	12 avril-17 juillet 1967 (9736-9960).	1 recueil
306.	11 août-22 décembre 1967 (9962-10000 ; 1-193).	1 recueil
307.	4 janvier-21 mars 1968 (195-464).	1 recueil
308.	27 mars-18 septembre 1968 (465-742).	1 recueil
309.	18 septembre-30 décembre 1968 (743-1001).	1 recueil
310.	7 janvier-30 juin 1969 (1006-1522).	1 recueil
311.	10 juillet-30 décembre 1969 (1537-1954).	1 recueil
313-388.	Minutes des jugements. 1854-1918, 1930-1939.	
313.	11 janvier-27 décembre 1854 (4-59).	1 recueil
314.	3 janvier-25 décembre 1855 (1-176).	1 recueil
315.	9 janvier-31 décembre 1856 (2-219).	1 recueil
316.	7 janvier-30 décembre 1857 (1-222).	1 recueil
317.	13 janvier-29 décembre 1858 (11-220).	1 recueil
318.	5 janvier-21 décembre 1859 (6-209).	1 recueil
319.	18 janvier-26 décembre 1860 (2-218).	1 recueil
320.	9 janvier-21 décembre 1861 (1-210).	1 recueil
321.	8 janvier-24 décembre 1862 (2-192).	1 recueil
322.	6 janvier-29 décembre 1864 (2-198).	1 recueil
323.	9 janvier-26 décembre 1867 (4-195).	1 recueil
324.	8 janvier-30 décembre 1868 (1-173).	1 recueil
325.	13 janvier-29 décembre 1869 (2-247).	1 recueil
326.	5 janvier-21 décembre 1870 (1-265).	1 recueil
327.	4 janvier-27 décembre 1871 (3-267).	1 recueil
328.	3 janvier-30 décembre 1872 (2-200).	1 recueil
329.	22 janvier-31 décembre 1873 (10-196).	4 cahiers
330.	7 janvier-22 avril 1874 (1-71).	1 cahier
331.	13 janvier-29 décembre 1875 (9-351).	5 cahiers
332.	5 janvier-6 décembre 1876 (3-345).	7 cahiers
333.	10 janvier-19 décembre 1877 (4-333).	7 cahiers

334.	9 janvier-31 décembre 1878 (1-311).	5 cahiers
335.	7 janvier-30 décembre 1879 (9-289).	5 cahiers
336.	13 janvier-21 décembre 1880 (1-190).	2 cahiers
337.	4 janvier-13 décembre 1881 (2-221).	3 cahiers
338.	10 janvier-26 décembre 1882 (4-184).	2 cahiers
339.	2 janvier-18 décembre 1883 (1-203).	2 cahiers
340.	8 janvier-16 décembre 1884 (5-273).	2 cahiers
341.	6 janvier-22 décembre 1885 (2-277).	2 cahiers
342.	5 janvier-28 décembre 1886 (1-238).	2 cahiers
343.	4 janvier-13 décembre 1887 (1-201).	1 cahier
344.	21 février-29 décembre 1888 (54-240).	1 cahier
345.	15 janvier-28 décembre 1889 (9-257).	1 cahier
346.	4 février-23 décembre 1890 (24-263).	2 cahiers
347.	6 janvier-15 décembre 1891 (2-241).	2 cahiers
348.	5 janvier-24 décembre 1892 (3-251).	1 cahier
349.	10 janvier-26 décembre 1893 (1-291).	2 cahiers
350.	30 janvier-29 décembre 1894 (45-256).	2 cahiers
351.	22 janvier-28 décembre 1895 (12-248).	2 cahiers
352.	4 janvier-22 décembre 1896 (1-273).	2 cahiers
353.	12 janvier-28 décembre 1897 (8-229).	2 cahiers
354.	4 janvier-22 décembre 1898 (5-254).	2 cahiers
355.	31 janvier-12 décembre 1899 (12-199).	2 cahiers
356.	16 janvier-29 décembre 1900 (10-253).	2 cahiers
357.	8 janvier-24 décembre 1901 (2-240).	2 cahiers
358.	28 janvier-20 décembre 1902 (9-269).	2 cahiers
359.	6 janvier-29 décembre 1903 (2-306).	3 cahiers
360.	19 janvier-27 décembre 1904 (5-311).	3 cahiers
361.	10 janvier-26 décembre 1905 (2-575).	4 cahiers
362.	16 janvier-22 décembre 1906 (8-351).	4 cahiers
363.	8 janvier-24 décembre 1907 (2-362).	4 cahiers
364.	11 janvier-31 décembre 1908 (4-371).	3 cahiers
365.	12 janvier-30 décembre 1909 (3-425).	5 cahiers
366.	11 janvier-27 décembre 1910 (8-419).	5 cahiers
367.	10 janvier-30 décembre 1911 (3-508).	5 cahiers
368.	9 janvier-31 décembre 1912 (1-508).	5 cahiers
370.	21 janvier-30 décembre 1913 (19-510).	6 cahiers
371.	13 janvier-22 décembre 1914 (15-355).	4 cahiers
372.	19 janvier-28 décembre 1915 (10-396).	5 cahiers
373.	12 janvier-27 décembre 1916 (4-515).	7 cahiers
374.	10 janvier-26 décembre 1917 (6-453).	4 cahiers
375.	9 janvier-27 novembre 1918 (7-296).	2 cahiers
376.	7 janvier-30 décembre 1930 (6-507).	1 recueil
377.	2 janvier-29 décembre 1931 (2-421).	1 recueil
378.	5 janvier-27 décembre 1932 (3-461).	1 recueil
379.	10 janvier-26 décembre 1933 (9-501).	1 recueil
380.	9 janvier-29 décembre 1934 (12-502).	1 recueil
381.	15 janvier-28 décembre 1935 (11-583).	1 recueil
382.	7 janvier-28 juillet 1936 (2-298).	1 recueil

383.	28 août-29 décembre 1936 (299-565).	1 recueil
384.	5 janvier-22 juin 1937 (3-300).	1 recueil
385.	28 juin-28 décembre 1937 (308-631).	1 recueil
386.	11 janvier-5 juillet 1938 (1-346).	1 recueil
387.	5 juillet-27 décembre 1938 (347-631).	1 recueil
388.	10 janvier-26 décembre 1939 (6-631)	1 recueil
389-394.	Dossiers civils. 1847-1859.	6 liasses
389.	18 août 1847 – 1 ^{er} mars 1848 (3-56).	
390.	16 août 1848 – 14 août 1849 (1-129).	
391.	22 août 1849 – 14 août 1850 (1-116).	
392.	20 août 1856 – 12 août 1857 (1-159).	
393.	19 août 1857 – 4 août 1858 (1-180).	
394.	18 août 1858 – 3 août 1859 (1-154).	
395-454.	Répertoires chronologiques des actes et jugements. 1802-1858, 1890-1895, 1918-1919, 1934-1941, 1946-1969. Les répertoires antérieurs à 1842 reprennent également des jugements en matière de police.	60 cahiers
395.	26 mars 1802 (5 germinal an X)-24 décembre 1806 (1-510 ; 1-111 ; 1-110).	
396.	8 janvier 1807-3 janvier 1813 (1-125 ; 1-114 ; 1-119 ; 1-72 ; 4-81 ; 1-95 ; 1-148).	
397.	9 janvier-28 décembre 1812 (1-104).	
398.	10 janvier-30 décembre 1814 (1-149).	
399.	2 janvier-28 décembre 1815 (1-154).	
400.	11 janvier-23 décembre 1816 (1-210).	
401.	9 janvier-29 décembre 1817 (1-155).	
402.	8 janvier-31 décembre 1818 (1-193).	
403.	2 janvier 1819-8 janvier 1820 (1-197).	
404.	10 janvier-27 décembre 1820 (1-212).	
405.	8 janvier-décembre 1821 (1-218).	
406.	7 janvier-21 décembre 1822 (1-208).	
407.	4 janvier-31 décembre 1823 (1-214).	
408.	3 janvier-29 décembre 1824 (1-199).	
409.	7 janvier-29 décembre 1825 (1-199).	
410.	2 janvier-30 décembre 1826 (1-215).	
411.	2 janvier-31 décembre 1827 (1-256).	
412.	7 janvier-3 janvier 1829 (1-208).	
413.	5 janvier-28 décembre 1829 (1-201).	
414.	7 janvier-20 août 1830 (1-130).	
415.	10 janvier 1831-5 janvier 1832 (1-152).	
416.	10 janvier-30 décembre 1832 (1-146).	
417.	9 janvier-27 juin 1833 (1-65).	
418.	13 janvier-29 décembre 1834 (1-214).	
419.	5 janvier-28 décembre 1835 (1-173).	
420.	4 janvier-31 décembre 1836 (1-128).	
421.	19 janvier-28 décembre 1837 (1-126).	
422.	4 janvier-22 décembre 1838 (1-196).	
423.	3 janvier-26 décembre 1839 (1-233).	
424.	3 janvier 1840-30 décembre 1841 (1-311 ; 1-291).	

425. 8 janvier-29 décembre 1842 (1-163).
426. 4 janvier-30 décembre 1843 (1-160).
427. 3 janvier-31 décembre 1844 (1-147).
428. 3 janvier-28 décembre 1845 (1-160).
429. 2 janvier-29 décembre 1846 (1-143).
430. 7 janvier-30 décembre 1847 (1-157).
431. 5 janvier-28 décembre 1848 (1-151).
432. 3 janvier-26 décembre 1849 (1-150).
433. 3 janvier-29 décembre 1850 (1-134).
434. 4 janvier-31 décembre 1851 (1-101).
435. 7 janvier-29 décembre 1852 (1-253).
436. 3 janvier-31 décembre 1853 (1-145).
437. 7 janvier-31 décembre 1854 (1-132).
Contient une table alphabétique des noms.
438. 3 janvier-31 décembre 1855 (1-132).
Contient une table alphabétique des noms.
439. 6 janvier-31 décembre 1856 (1-223).
Contient une table alphabétique des noms.
440. 7 janvier-30 décembre 1857 (1-222).
Contient une table alphabétique des noms.
441. 4 janvier-29 décembre 1858 (1-220).
Contient une table alphabétique des noms.
442. 4 janvier 1890-28 décembre 1895 (1-271 ; 1-254 ; 1-252 ; 1-297 ; 1-258 ; 1-248).
Contient une table alphabétique des noms.
443. 5 janvier-28 décembre 1918 (1-368).
Contient une table alphabétique des noms.
444. 3 janvier-31 décembre 1919 (1-839).
445. 14 décembre 1934-28 mars 1938 (477-504 ; 1-583 ; 1-566 ; 1-632 ; 1-159).
446. 29 mars 1938-28 octobre 1941 (1-631 ; 1-632 ; 1-434 ; 1-425).
447. 20 mars 1946-27 mai 1949 (110-552 ; 1-484 ; 1-1345 ; 1-267).
448. 27 mai 1949-10 janvier 1953 (268-591 ; 1-555 ; 1-497 ; 1-550 ; 1-28).
449. 10 janvier 1953-12 avril 1956 (1-612 ; 1-555 ; 1-635 ; 1-213).
450. 12 avril 1956-21 octobre 1958 (1-2229).
451. 21 octobre 1958-2 février 1961 (2230-4407).
452. 2 février 1961-22 août 1963 (4408-6759).
453. 28 août 1963-6 septembre 1966 (6760-9242).
454. 6 septembre 1966-14 octobre 1969 (9242-10000 ; 1-1741).
455. Répertoire chronologique des décisions rendues par le juge de paix en application de la loi du 27 décembre 1947 relative à l'octroi d'allocations compensatoires à la hausse des loyers.
20 mars-25 mai 1948 (1-317). 1 volume
- 456-465. Tables alphabétiques des noms des parties.
1801-1829, 1920-1969. 10 volumes
456. 1801-1829.
457. 1920-1925.
458. 1926-1932.
459. 1933-1950.
460. 1951-1956.

461.	1957-1961.	
462.	1962-1963.	
463.	1964-1965.	
464.	1966-1968.	
465.	1969.	
466-467.	Exploits d'huissiers en matière d'assignation à comparaître. 1839-1840.	2 liasses
466.	20 août-31 décembre 1839.	
467.	7 janvier-11 août 1840.	

C. JURIDICTION GRACIEUSE

468-575.	Minutes des actes civils. 1854-1918, 1930-1939.	108 liasses
468.	6 janvier-31 décembre 1854 (1-132).	
469.	3 janvier-31 décembre 1855 (2-229).	
470.	6 janvier-31 décembre 1856 (1-223). Actes de conciliation et de non-conciliation réunis dans un cahier séparé.	
471.	7 janvier-29 décembre 1857 (1-221). Actes de conciliation et de non-conciliation réunis dans un cahier séparé.	
472.	4 janvier-28 décembre 1858 (1-217).	
473.	2 janvier-30 décembre 1859 (2-227).	
474.	5 janvier-30 décembre 1860 (1-120).	
475.	9 janvier-30 décembre 1861 (1-215).	
476.	5 janvier-29 décembre 1862 (1-195).	
477.	5 janvier-27 décembre 1863 (1-221).	
478.	6 janvier-28 décembre 1864 (1-195).	
479.	2 janvier-26 décembre 1867 (1-196).	
480.	15 janvier-24 décembre 1868 (5-172).	
481.	6 janvier-29 décembre 1869 (1-244).	
482.	16 janvier-28 décembre 1870 (2-271).	
483.	1 ^{er} janvier-31 décembre 1871 (1-274).	
484.	13 janvier-29 décembre 1872 (1-199).	
485.	7 janvier-28 décembre 1873 (1-194).	
486.	14 janvier-30 décembre 1874 (5-221).	
487.	3 janvier-29 décembre 1875 (1-341).	
488.	2 janvier-28 juin 1876 (1-205).	
489.	12 juillet-30 décembre 1876 (214-369).	
490.	4 janvier-29 avril 1877 (4-78).	
491.	1 ^{er} mai-26 décembre 1877 (79-336).	
492.	13 janvier-28 décembre 1878 (1-308).	
493.	4 janvier-21 décembre 1879 (1-285).	
494.	13 janvier-26 décembre 1880 (4-194).	
495.	4 janvier-26 décembre 1881 (2-246).	
496.	8 janvier-29 décembre 1882 (1-182).	
497.	2 janvier-30 décembre 1883 (6-209).	
498.	6 janvier-30 décembre 1884 (1-281).	
499.	5 janvier-29 décembre 1885 (1-286).	
500.	5 janvier-30 décembre 1886 (2-241).	

- 501. 4 janvier-30 décembre 1887 (1-224).
- 502. 4 janvier-31 décembre 1888 (1-242).
- 503. 5 janvier-30 décembre 1889 (1-264).
- 504. 4 janvier-31 décembre 1890 (1-271).
- 505. 3 janvier-30 décembre 1891 (1-254).
- 506. 3 janvier-20 juillet 1892 (1-152).
- 507. 2 août-27 décembre 1892 (153-252).
- 508. 10 janvier-29 août 1893 (2-203).
- 509. 1^{er} août-31 décembre 1893 (204-297).
- 510. 2 janvier-29 avril 1894 (1-109).
- 511. 3 mai-31 décembre 1894 (114-258).
- 512. 4 janvier-30 avril 1895 (1-125).
- 513. 5 mai-28 décembre 1895 (126-246).
- 514. 4 janvier-30 mai 1896 (1-127).
- 515. 2 juin-31 décembre 1896 (130-285).
- 516. 5 janvier-23 décembre 1897 (1-227).
- 517. 1^{er} janvier-26 juin 1898 (1-155).
- 518. 6 juillet-28 décembre 1898 (161-257).
- 519. 1^{er} janvier-26 juillet 1899 (1-130).
- 520. 2 août-27 décembre 1899 (131-224).
- 521. 8 janvier-30 juillet 1900 (1-180).
- 522. 4 août-30 décembre 1900 (183-256).
- 523. 3 janvier-30 juin 1901 (1-126).
- 524. 2 juillet-31 décembre 1901 (127-243).
- 525. 4 janvier-24 juin 1902 (1-139).
- 526. 1^{er} juillet-30 décembre 1902 (141-283).
- 527. 3 janvier-30 juin 1903 (1-165).
- 528. 7 juillet-31 décembre 1903 (168-307).
- 529. 4 janvier-31 juillet 1904 (1-175).
- 530. 2 août-30 décembre 1904 (176-313).
- 531. 4 janvier-29 août 1905 (1-319).
- 532. 9 septembre-30 décembre 1905 (334-585).
- 533. 30 juin-29 septembre 1905 (179-385).
Contient des minutes relatives à l'application de la loi du 24 décembre 1903 sur les réparations
résultant des dommages des accidents de travail.
- 534. 3 octobre-30 décembre 1905 (400-584).
Contient des minutes relatives à l'application de la loi du 24 décembre 1903 sur les réparations
résultant des dommages des accidents de travail.
- 535. 1^{er} janvier-30 août 1906 (1-252).
- 536. 16 septembre-31 décembre 1906 (254-363).
- 537. 5 janvier-29 août 1907 (1-237).
- 538. 30 août-31 décembre 1907 (245-367).
- 539. 9 janvier-25 avril 1908 (1-105).
- 540. 28 avril-31 décembre 1908 (106-370).
- 541. 2 janvier-29 juin 1909 (1-194).
- 542. 1^{er} juillet-30 décembre 1909 (195-426).
- 543. 6 janvier-26 juillet 1910 (1-241).
- 544. 28 juillet-30 décembre 1910 (214-423).
- 545. 10 janvier-30 avril 1911 (1-153).

546. 2 mai-31 août 1911 (154-296).
 547. 14 septembre-30 décembre 1911 (300-462).
 548. 9 janvier-30 avril 1912 (1-179).
 549. 2 mai-30 août 1912 (181-315).
 550. 4 septembre-31 décembre 1912 (316-500).
 551. 7 janvier-29 avril 1913 (1-195).
 552. 3 mai-31 juillet 1913 (197-339).
 553. 2 août-30 décembre 1913 (341-517).
 554. 5 janvier-30 avril 1914 (1-155).
 555. 1^{er} mai-30 juillet 1914 (156-280).
 556. 1^{er} août-31 décembre 1914 (281-362).
 557. 11 janvier-31 juillet 1915 (1-191).
 558. 1^{er} août-31 décembre 1915 (192-400).
 559. 5 janvier-30 mars 1916 (1-135).
 560. 2 avril-29 juillet 1916 (137-324).
 561. 2 août-30 décembre 1916 (325-520).
 562. 3 janvier-28 mai 1917 (1-211).
 563. 2 juin-27 décembre 1917 (213-455).
 564. 5 janvier-28 juin 1918 (1-161).
 565. 3 juillet-28 décembre 1918 (162-368).
 566. 7 janvier-30 décembre 1930 (1-501).
 567. 13 janvier-29 décembre 1931 (3-416).
 568. 5 janvier-27 décembre 1932 (1-455).
 569. 3 janvier-26 décembre 1933 (3-500).
 570. 9 janvier-22 décembre 1934 (8-496).
 571. 8 janvier-24 décembre 1935 (2-579).
 572. 7 janvier-30 décembre 1936 (1-566).
 573. 4 janvier-28 décembre 1937 (1-618).
 574. 4 janvier-27 décembre 1938 (1-617).
 575. 10 janvier-26 décembre 1939 (3-627).
- 576-619. Registres des tutelles.
 1903-1969.
 Les dates sont celles des délibérations du conseil de famille.
576. 11 janvier-22 décembre 1903 (1-92).
 577. 7 janvier-29 décembre 1904 (1-93).
 578. 15 janvier-24 décembre 1905 (1-95).
 579. 11 janvier-30 décembre 1906 (1-86).
 580. 1 janvier-22 décembre 1907 (1-84).
 581. 12 janvier-27 décembre 1908 (1-84).
 582. 31 janvier-4 décembre 1909 (1-77).
 583. 13 janvier-30 décembre 1910 (1-75).
 584. 12 janvier-28 décembre 1911 (1-80).
 585. 18 janvier-28 décembre 1912 (1-80).
 586. 22 janvier-30 décembre 1913 (1-69).
 587. 13 janvier-31 décembre 1914 (1-77).
 588. 12 janvier-28 décembre 1915 (1-84).
 589. 20 janvier-23 décembre 1916 (1-84).
 590. 10 janvier-23 décembre 1917 (1-81).

48 volumes

591. 5 janvier 1918-18 décembre 1919 (1-141 ; 1-114).
592. 11 janvier 1910-24 décembre 1919.
Tutelles *pro deo*, modifications des tuteurs ou des biens des mineurs sous tutelles.
593. 19 janvier 1920- 22 décembre 1921 (1-84 ; 1-76).
594. 12 janvier 1922-20 décembre 1923 (1-65 ; 1-76).
595. 8 janvier 1924-29 décembre 1925 (1-83 ; 1-76).
596. 12 janvier 1926-20 décembre 1927 (1-56 ; 1-73).
597. 3 janvier 1928-24 décembre 1929 (1-64 ; 1-66).
598. 7 janvier 1930-22 décembre 1931 (1-79 ; 1-71).
599. 5 janvier 1932-26 décembre 1933 (1-57 ; 1-59).
600. 9 janvier 1934-22 décembre 1936 (1-57 ; 1-60 ; 1-47).
601. 5 janvier 1937-27 décembre 1938 (1-71 ; 1-60).
602. 10 janvier 1939-24 décembre 1940 (1-74 ; 1-80).
603. 14 janvier 1941-22 décembre 1942 (1-77 ; 1-56).
604. 5 janvier 1943-26 décembre 1944 (1-57 ; 1-82).
605. 2 janvier 1945-24 décembre 1946 (1-74 ; 1-76).
606. 7 janvier 1947-21 décembre 1948 (1-63 ; 1-64).
607. 11 janvier 1949-19 décembre 1950 (1-71 ; 1-69).
608. 9 janvier 1951-17 décembre 1953 (1-44 ; 1-56 ; 1-47).
Contient une table alphabétique pour chaque année.
609. 7 janvier 1954-17 juillet 1956 (1-54 ; 1-49, 1-37).
Contient une table alphabétique pour chaque année.
610. 17 janvier 1956-23 décembre 1957 (1-66 ; 1-77).
Contient une table alphabétique pour chaque année.
611. 7 janvier 1958-19 décembre 1959 (1-56 ; 1-55).
Contient une table alphabétique pour chaque année.
612. 12 janvier 1960-23 décembre 1961 (1-49 ; 1-47).
Contient une table alphabétique pour chaque année.
613. 9 janvier 1962-23 novembre 1963 (1-41 ; 1-53).
Contient une table alphabétique pour chaque année.
614. 7 janvier-22 décembre 1964 (1-59).
Contient une table alphabétique pour chaque année.
615. 12 janvier-14 décembre 1965 (1-43).
616. 11 janvier-22 novembre 1966 (1-50).
617. 3 janvier-24 décembre 1967 (1-34).
618. 9 janvier-10 décembre 1968 (1-32).
619. 7 janvier-25 novembre 1969 (1-18).
620. Répertoire alphabétique des tutelles.
1951-1964. 1 volume
621. Pièces relatives aux aliénés séquestrés à domicile.
Février 1954-décembre 1969. 1 liasse

III. COMPÉTENCE PÉNALE

A. PROCÉDURE

- 622-787. Minutes des jugements.
1816-1859, 1913-1962. 165 liasses
Les minutes pénales des années 1802 à 1815 sont intégrées aux minutes civiles. Les années 1860 à 1912 sont manquantes.
622. 17 février-14 décembre 1816 (16-206).
623. 22 février-20 décembre 1817 (16-154).
624. 31 janvier-19 décembre 1818 (9-184).
625. 15 mai-4 décembre 1819 (60-184).
626. 11 mars-16 décembre 1820 (28-204).
627. 27 janvier-22 décembre 1821 (8-216).
628. 2 février-9 novembre 1822 (9-183).
629. 14 juin-20 décembre 1823 (95-210).
630. 3 janvier-24 décembre 1824 (1-196).
631. 5 février-21 novembre 1825 (20-169).
632. 14 janvier-30 décembre 1826 (8-215).
633. 20 janvier-31 décembre 1827 (6-256).
634. 26 janvier-22 novembre 1828 (9-192).
635. 17 janvier-5 décembre 1829 (8-195).
636. 30 juillet-31 décembre 1830.
Pas numérotées.
637. 11 avril-31 décembre 1831 (23-149).
638. 21 janvier-15 décembre 1832 (3-144).
639. 19 janvier-20 décembre 1833 (5-66).
640. 28 mars-2 décembre 1834 (32-204).
641. 21 janvier-12 décembre 1835 (28-169).
642. 5 juin-31 décembre 1836 (48-128).
643. 11 février-21 octobre 1837 (3-104).
644. 24 mars-22 décembre 1838 (18-196).
645. 12 janvier 1839 (3).
646. 3 janvier-12 décembre 1840 (2-300).
647. 9 janvier-11 décembre 1841 (2-282).
648. 8 janvier-24 décembre 1842 (1-184).
649. 21 janvier-30 décembre 1843 (1-197).
650. 2 mars-28 décembre 1844 (1-148).
651. 25 janvier-13 décembre 1845 (1-156).
652. 7 janvier-28 novembre 1846 (1-246).
653. 21 janvier-20 novembre 1847 (2-182).
654. 12 février-30 décembre 1848 (1-134).
655. 17 février-17 novembre 1849 (1-49).
656. 16 février-28 décembre 1850 (1-236).
657. 4 janvier-20 décembre 1851 (1-231).
658. 2 janvier-24 décembre 1852 (1-241).
659. 1^{er} janvier-28 décembre 1853 (1-268).
660. 21 janvier-23 décembre 1856 (1-349).
661. 3 janvier-22 décembre 1856 (1-312).

- 662. 12 janvier-20 décembre 1856 (1-332).
- 663. 3 janvier-26 décembre 1857 (1-268).
- 664. 9 janvier-22 décembre 1858 (1-223).
- 665. 8 janvier-24 décembre 1859 (1-296).
- 666. 11 janvier-29 mars 1913 (1-197).
- 667. 5 avril-28 juin 1913 (298-427).
- 668. 1^{er} juillet-18 septembre 1913 (428-594).
- 669. 5 octobre-20 décembre 1913 (595-866).
- 670. 10 janvier-30 mars 1914 (1-233).
- 671. 2 mai-25 juillet 1914 (234-502).
- 672. 1^{er} août-19 décembre 1914 (503-670).
- 673. 16 janvier-26 juin 1915 (1-160).
- 674. 10 juillet-25 septembre 1915 (161-353).
- 675. 8 octobre-23 octobre 1915 (354-404).
- 676. 15 janvier-20 mai 1916 (1-177).
- 677. 3 juin-26 août 1916 (178-349).
- 678. 6 septembre-23 décembre 1916 (350-574).
- 679. 3 février-28 juillet 1917 (1-249).
- 680. 11 août-20 octobre 1917 (250-494).
- 681. 3 novembre-22 décembre 1917 (495-684).
- 682. 12 janvier-28 décembre 1918 (1-185).
- 683. 11 janvier-22 février 1919 (1-208).
- 684. 8 mars-31 mai 1919 (209-415).
- 685. 14 juin-2 août 1919 (417-529).
- 686. 4 octobre-20 décembre 1919 (530-689).
- 687. 17 janvier-24 avril 1920 (1-199).
- 688. 8 mai-19 juin 1920 (200-392).
- 689. 3-31 juillet 1920 (393-613).
- 690. 11 septembre-30 octobre 1920 (614-773).
- 691. 6 novembre-18 décembre 1920 (774-948).
- 692. 15 janvier-26 mars 1921 (1-213).
- 693. 9 avril-21 mai 1921 (214-336).
- 694. 4 juin-30 juillet 1921 (337-535).
- 695. 9 août-29 octobre 1921 (536-739).
- 696. 5 novembre-26 novembre 1921 (740-890).
- 697. 3 décembre-24 décembre 1921 (891-1051).
- 698. 7 janvier-25 février 1922 (1-186).
- 699. 4 mars-29 avril 1922 (187-355).
- 700. 13 mai-29 juillet 1922 (356-631).
- 701. 12 août-28 octobre 1922 (632-816).
- 702. 18 novembre-23 décembre 1922 (817-1043).
- 703. 13 janvier-31 mars 1923 (1-214).
- 704. 14 avril-28 août 1923 (215-559).
- 705. 22 septembre-27 octobre 1923 (560-734).
- 706. 10 novembre-22 décembre 1923 (735-1000).
- 707. 12 janvier-26 avril 1924 (1-177).
- 708. 10 mai-27 septembre 1924 (178-506).
- 709. 11 octobre-25 octobre 1924 (507-609).

- 710. 8 novembre-20 décembre 1924 (610-828).
- 711. 10 janvier-21 mars 1925 (1-253).
- 712. 4 avril-29 septembre 1925 (255-647).
- 713. 10 octobre-19 décembre 1925 (648-906).
- 714. 9 janvier-24 avril 1926 (1-297).
- 715. 8 mai-25 septembre 1926 (298-698).
- 716. 12 octobre-29 décembre 1926 (699-1026).
- 717. 8 janvier-25 juin 1927 (1-469).
- 718. 9 juillet-24 décembre 1927 (470-972).
- 719. 14 janvier-23 juin 1928 (1-357).
- 720. 7 juillet-22 décembre 1928 (358-806).
- 721. 12 janvier-13 juillet 1929 (1-381).
- 722. 10 septembre-28 décembre 1929 (382-757).
- 723. 11 janvier-24 mai 1930 (1-269).
- 724. 14 juin-27 décembre 1930 (270-671).
- 725. 24 janvier-27 juin 1931 (1-352).
- 726. 11 juillet-19 décembre 1931 (353-766).
- 727. 9 janvier-25 juin 1932 (1-386).
- 728. 9 juillet-24 décembre 1932 (387-743).
- 729. 14 janvier-15 juillet 1933 (1-352).
- 730. 8 août-23 décembre 1933 (353-700).
- 731. 13 janvier-23 juin 1934 (1-361).
- 732. 7 juillet-22 décembre 1934 (362-716).
- 733. 26 janvier-15 juin 1935 (1-155).
- 734. 6 juillet-23 décembre 1935 (156-374).
- 735. 11 janvier-25 avril 1936 (1-167).
- 736. 9 mai-12 décembre 1936 (168-416).
- 737. 9 janvier-22 mai 1937 (1-173).
- 738. 12 juin-11 décembre 1937 (174-427).
- 739. 8 janvier-28 mai 1938 (1-150).
- 740. 11 juin-10 décembre 1938 (151-317).
- 741. 14 janvier-27 mai 1939 (1-177).
- 742. 10 juin-22 décembre 1939 (178-343).
- 743. 13 janvier-28 décembre 1940 (1-162).
- 744. 11 janvier-27 septembre 1941 (1-117).
- 745. 11 octobre-27 décembre 1941 (118-314).
- 746. 10 janvier-13 juillet 1942 (1-170).
- 747. 26 septembre-13 décembre 1942 (171-446).
- 748. 9 janvier-24 avril 1943 (1-165).
- 749. 24 avril-27 novembre 1943 (166-312).
- 750. 26 février-25 novembre 1944 (1-81).
- 751. 13 janvier-22 décembre 1945 (1-126).
- 752. 2 février-22 décembre 1946 (1-97).
- 753. 25 janvier-27 septembre 1947 (1-163).
- 754. 27 septembre-31 janvier 1948 (164-273).
- 755. 17 février-3 juillet 1948 (1-139).
- 756. 3 juillet-18 décembre 1948 (140-270).
- 757. 15 janvier-12 juillet 1949 (1-179).

- 758. 12 juillet-17 décembre 1949 (180-358).
- 759. 14 janvier-1^{er} juillet 1950 (2-170).
- 760. 1^{er} juillet-16 décembre 1950 (171-345).
- 761. 20 janvier-30 juin 1951 (1-174).
- 762. 30 juin-15 décembre 1951 (175-352).
- 763. 11 janvier-26 juillet 1952 (1-210).
- 764. 26 juillet-20 décembre 1952 (211-371).
- 765. 17 janvier-11 juillet 1953 (1-184).
- 766. 11 juillet-19 décembre 1953 (185-390).
- 767. 16 janvier-19 juin 1954 (1-190).
- 768. 19 juin 1954-15 janvier 1955 (192-403).
- 769. 15 janvier-25 juin 1955 (1-224).
- 770. 25 juin-17 décembre 1955 (225-420).
- 771. 7 janvier-9 juin 1956 (1-218).
- 772. 9 juin-15 décembre 1956 (219-415).
- 773. 12 janvier-15 juin 1957 (1-251).
- 774. 15 juin-6 décembre 1957 (252-358).
- 775. 11 janvier-6 septembre 1958 (1-231).
- 776. 6 septembre-20 décembre 1958 (232-437).
- 777. 10 janvier-24 avril 1959 (1-174).
- 778. 24 avril-19 septembre 1959 (175-322).
- 779. 3 octobre-28 décembre 1959 (324-512).
- 780. 9 janvier-6 septembre 1960 (1-274).
- 781. 6 septembre-30 décembre 1960 (275-524).
- 782. 10 janvier-25 avril 1961 (1-191).
- 783. 9 mai-10 octobre 1961 (192-413).
- 784. 10 octobre-19 décembre 1961 (414-556).
- 785. 9 janvier-8 mai 1962 (1-193).
- 786. 8 mai-4 septembre 1962 (194-288).
- 787. 5 septembre-18 décembre 1962 (289-402).

---- Répertoires chronologiques.

1802-1842.

Les répertoires (n° 395 à 425) antérieurs à 1842 reprennent également des jugements en matière de police.

788-825. Tableaux des jugements
1879-1962.

38 recueils

- 788. 18 janvier 1879-30 juillet 1887.
- 789. 23 janvier-11 décembre 1897.
- 790. 8 janvier-10 décembre 1898.
- 791. 21 janvier-16 décembre 1899.
- 792. 6 janvier-15 décembre 1900.
- 793. 5 janvier-14 décembre 1901.
- 794. 11 janvier-20 décembre 1902.
- 795. 17 janvier-22 décembre 1903.
- 796. 9 janvier-17 décembre 1904.
- 797. 14 janvier-23 décembre 1905.
- 798. 13 janvier-19 décembre 1906.
- 799. 12 janvier-31 décembre 1907.

800.	11 janvier-19 décembre 1908.	
801.	16 janvier-24 décembre 1909.	
802.	15 janvier-24 décembre 1910.	
803.	14 janvier-19 décembre 1911.	
804.	13 janvier-28 décembre 1912.	
805.	11 janvier-20 décembre 1913.	
806.	10 janvier-19 décembre 1914.	
807.	16 janvier-18 décembre 1915.	
808.	15 janvier-23 décembre 1916.	
809.	3 février-22 décembre 1917.	
810.	12 janvier 1918-17 janvier 1920.	
811.	31 janvier-18 décembre 1920.	
812.	15 janvier-24 décembre 1921.	
813.	7 janvier-23 décembre 1922.	
814.	13 janvier-22 décembre 1923.	
815.	12 janvier 1924-22 décembre 1928 (1-828 ; 1-906 ; 1-1026 ; 1-972 ; 1-806).	
816.	12 janvier 1929-23 décembre 1933 (0-757 ; 1-671 ; 1-766 ; 1-743 ; 1-700).	
817.	13 janvier 1934-10 décembre 1938 (1-716 ; 1-374 ; 1-416 ; 1-427 ; 1-317).	
818.	14 janvier 1939-27 novembre 1943 (1-343 ; 1-163 ; 1-314 ; 1-446 ; 1-312).	
819.	26 février 1944-18 décembre 1948 (1-81 ; 1-126 ; 1-97 ; 1-273 ; 1-270).	
820.	15 janvier 1949-19 décembre 1953 (1-345 ; 1-353 ; 1-371 ; 1-390).	
821.	16 janvier-11 décembre 1954 (1-403).	
822.	15 janvier 1955-15 décembre 1956 (1-420 ; 1-415).	
823.	12 janvier 1957-20 décembre 1858 (1-351 ; 1-437).	
824.	10 janvier 1959-20 décembre 1960 (1-512 ; 1-524).	
825.	10 janvier 1961-18 décembre 1962 (1-556 ; 1-402).	
826-851.	Tables alphabétiques des noms des inculpés. 1898-1962.	21 liasses et 5 volumes
826.	1898.	1 liasse
827.	1899.	1 liasse
828.	1900.	1 liasse
829.	1901.	1 liasse
830.	1902.	1 liasse
831.	1903.	1 liasse
832.	1904.	1 liasse
833.	1905.	1 liasse
834.	1906.	1 liasse
835.	1907.	1 liasse
836.	1908.	1 liasse
837.	1909.	1 liasse
838.	1910.	1 liasse
839.	1911.	1 liasse
840.	1912.	1 liasse
841.	1913.	1 liasse
842.	1914.	1 liasse
843.	1915.	1 liasse
844.	1916.	1 liasse
845.	1917.	1 liasse

846.	1919.	1 liasse
847.	1920-1929.	1 volume
848.	1922-1930.	1 volume
849.	1931-1939.	1 volume
850.	1940-1956.	1 volume
851.	1957-1962.	1 volume
852.	Registre des convocations en matière de police tenu en application de l'arrêté du 10 février 1915 du gouverneur général de la Belgique. 1917-1918.	1 volume
853-854.	Registres aux actes d'appel. 1912-1958.	2 volumes
853.	23 mars 1912-16 juin 1928.	
854.	19 juillet 1941-1 ^{er} mars 1958.	



ISBN 978-90-5746-535-2

